



USAID | **GUINÉE**
DU PEUPLE AMERICAIN

PROJET PILOTE DROITS DE PROPRIETE ET DEVELOPPEMENT DU DIAMANT ARTISANAL (DPDDA)

RECHERCHE PARTICIPATIVE SUR LA GESTION FONCIÈRE DANS LES VILLAGES DE SOUMASSANIA, WENDÉKÉRÉDOU, KONÉDOU, ET FAMORODOU,



DECEMBRE 2008

Préparé par ARD, Inc. à titre de Contrat No. EPP-I-00-06-00008-00, Task Order 2, pour l'USAID

Préparé pour l'Agence de Développement International des Etats-Unis, Contrat USAID
Numéro EPP-I-00-06-00008-00, Tâche 5.4, Droits de Propriété et Développement du
Diamant Artisanal en RCA et en Guinée, sous le Programme « Property Rights and
Resource Governance Program (PRRGP) » du Contrat PLACE.

Implémenté par:

ARD, Inc.

159 Bank Street, Suite 300

P.O. Box 1397

Burlington, VT 05402 USA

Tel: (802) 658-3890

Fax: (802) 658-4247

Rapport préparé par Consultant Dr. Zéphirin Mogba

PHOTO DE COUVERTURE: Exercice participatif de traçage de la carte du terroir dans le
village de Soumassania, Sous Préfecture de Banankoro.

PROJET PILOTE DROITS DE PROPRIETE ET DEVELOPPEMENT DU DIAMANT ARTISANAL (DPDDA)

RECHERCHE PARTICIPATIVE SUR LA GESTION
FONCIÈRE DANS LES VILLAGES DE
SOU MASSANIA, WENDÉKÉRÉDOU, KONÉDOU,
ET FAMORODOU, REPUBLIQUE DE GUINÉE

DECEMBRE 2008

EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉS

Les idées exprimées dans ce document n'engagent que les auteurs et ne traduisent pas forcément celles de l'Agence Américaine pour le Développement International.

Table des Matières

Sigles et Abréviations	i
Avant-propos	ii
Introduction générale	1
1. Contexte national d'intervention du projet DPDDA en Guinée	1
2. Stratégies d'intervention du projet DPDDA dans l'artisanat minier en Guinée	2
3. Les objectifs de la mission	3
4. Méthodologie de travail	3
5. La composition de l'équipe	6
CHAPITRE I : Les populations locales établies et leurs motivations socioéconomiques dans les sites du projet	10
I. Profil historique et socio organisationnel des villages étudiés	10
1.1. Le village Soumassania	10
1.2. Le village Konédou	13
1.3. Le village Wéndékérédou	14
1.4. Le village Famorodou	15
II. Importance relative du diamant dans les économies locales	16
2.1. Les activités socio-économiques pratiquées	16
2.2. Les catégories d'acteurs impliquées dans l'exploitation du diamant artisanal	18
2.3. Les changements induits par l'économie de diamant dans les villages	20
III. Rôle et statut socioéconomique des femmes dans les zones minières étudiées	21
3.1. Les représentations sociales liées au statut de la femme	21
3.2. La place et les rôles de la femme dans l'artisanat minier	21
CHAPITRE II : Le système foncier coutumier et les modes d'accès à la terre et aux ressources locales	24
I. Les parties prenantes locales impliquées dans la gestion du foncier	24
1.1. Le chef de secteur	24
1.2. Le bureau de condition	24
1.3. Le Président du district	25
II. Les principes d'accès au foncier	25
2.1. Le principe de droit généalogique	25
2.2. Le principe de droit familial	25
2.3. Le principe de réceptivité des populations non autochtones	25
III. Les modalités locales de gestion des espaces fonciers specialises	26

3.1. Les fanciers agricole	26
3.2. Le foncier minier	26
3.3. Les sites sacrés	27
3.4. Le foncier pastoral	27
IV. Les facteurs dysfonctionnels du système foncier coutumier et leurs impacts sur la durabilité des ressources locales	29
4.1. Les facteurs dysfonctionnels du système foncier	29
4.2. L'état des lieux des ressources locales	29
CHAPITRE III : Exploration de l'application de la réglementation statutaire et des perspectives d'une gouvernance maitrisée de l'artisanat minier dans les sites du projet	33
I. Les acteurs de la chaine de production et de valorisation	33
1.1. Les acteurs de la chaine officielle	33
1.2. Les artisans non officiels	34
II. Les principales contraintes à un développement maitrisé de l'artisanat minier	36
2.1. L'essoufflement du modèle étatique de parcellisation des mines artisanales	36
2.2. Le déficit opérationnel de la Division de l'Exploitation Artisanale	37
2.3. La forte tendance locale à la formalisation de la clandestinité des acteurs	37
III. Les scénarios possibles d'actions pour une intervention du projet DPDDA	38
3.1. La mise à jour du listing des exploitants titulaires	38
3.2. La constitution d'un repertoire des exploitants locaux à partir des bureaux de condition	38
3.3. L'élaboration d'un plan d'utilisation et de gestion des terres	38
3.4. La reduction des impacts environnementaux	39
Conclusion générale	40
Bibliographie	41
Annexe: Liste des participants à la formation en MARP	42

Sigles et Abréviations

BNE	Bureau National d'Expertise
CPDM	Centre de Promotion et de Développement Minier
CTRN	Comité Transitoire de Redressement National
DEA	Division Exploitation Artisanale
DNM	Direction Nationale des Mines
DPDDA	Droits de Propriété et Développement du Diamant Artisanal
MARP	Méthode Accélérée de Recherche Participative
MRNEE	Ministère des Ressources Naturelles, Énergie et Environnement
SGG	Secrétariat Général du Gouvernement

Avant-propos

Nous tenons ici à exprimer leurs sincères remerciements au projet DPDDA [Droits de Propriété pour le Développement du Diamant Artisanal] en Guinée pour avoir soutenu le processus de formation en salle et sur le terrain dans ses zones pilotes. Le séjour de formation à Banankoro et dans les villages de Soumassania, Wéndékérédou, Konédou et Famorodou ont permis d'une part aux membres de l'équipe MARP de se familiariser aux outils et concepts de cette méthodologie et d'autre part de les appliquer dans la collecte des données auprès des exploitants miniers, des creuseurs y compris des groupes de femmes sur le processus de leur salarisation dans les travaux miniers.

Nos remerciements vont à l'endroit des parties prenantes locales et institutionnelles de la chaîne de production pour leurs contributions à diverses échelles dans la génération des données et informations sur l'exploitation artisanale du diamant dans les villages visités. Il s'agit plus particulièrement des personnes ressources suivantes :

- Mr Balla Kourouma, chef de District de Soumassania;
- Mr Sékou Kourouma, chef de secteur et son Conseiller Mory Kourouma;
- Mr Mamady Traoré, Chef de Poste Armée à Soumassania ;
- Mr Mamaou Condé Dinguiraye, Représentant des éleveurs à Soumassania ;
- Les responsables des Bureaux de condition des villages visités;
- Les responsables de CONADOG ;

Enfin, nous n'oublions pas cependant nos facilitateurs locaux (Zaidane et Fatoumata) ainsi que les femmes de Soumassania qui nous ont apporté durant tout notre séjour de terrain leur appui logistique dans les services de restauration. Qu'ils trouvent ici l'expression de nos sincères reconnaissances.

L'équipe MARP

Dr Zéphirin MOGBA, Sociologue, Consultant Formateur en MARP, RCA

Steve REID, Conseiller Principal ARD, Burlington USA

Apollinaire KOLIE, Coordonnateur du projet DPDDA en Guinée

Denise KOUDOUNO, Présidente d'ASFODEVH à Kissidougou

Laye DABO, Ingénieur à la DEAD à Banankoro

Mamady CONDE, Ingénieur à la Direction Nationale des Mines à Conakry

INTRODUCTION GENERALE

1. Contexte national d'intervention du projet DPDDA en Guinée

Pays couvrant une superficie de 245 587 kilomètres carrés pour une population de 10. 211 437 habitants pour une densité de 38,5 habitants au km², la République de Guinée se singularise aujourd'hui dans la sous région occidentale de l'Afrique par son contexte politique et de gestion des affaires publiques difficiles en dépit de ses innombrables richesses naturelles. Ce difficile contexte est la résultante des crises militaro politiques récurrentes et surtout de la méconnaissance à l'extérieur des potentialités de la société guinéenne. Jusqu'en 1984 et même de nos jours, référence est toujours faite au feu Président fondateur Ahmed Sékou Touré, à travers son discours mémorial et revendicatif de l'indépendance nationale de Septembre 1958 devant le Général De Gaulle, lorsqu'on veut faire passer l'image de la République de Guinée à l'extérieur.

Carte 1 : La Guinée et le triangle de diamant (Macenta-Kérouané –Kissidougou)



Au niveau économique, le sous secteur minier a jusqu'ici participé à plus 16,2% du Produit Intérieur Brut et représente 52,4% du secteur secondaire (Tall, 2008). Avec les multiples autorisations d'ouverture et de fermeture par l'Etat, l'exploitation artisanale de diamants a drainé des flux migratoires d'allochtones et d'allogènes venus du Libéria et Sierre Léone à la recherche de revenu et travail dans les mines. Au niveau institutionnel, un cadre juridique et règlementaire de l'exploitation artisanale du diamant a été mis en place. Le code minier régi par la Loi L/95/036/CTRN règlemente aujourd'hui le secteur des mines en Guinée.

A travers ces textes juridiques du Code sont spécifiés les profils statutaires des acteurs, les modalités d'exploitation et de commercialisation. Il en est de même des obligations faites (Articles 12 et 13) à l'exploitant (personnes physiques et morales) de restaurer la parcelle exploitée, les modalités selon lesquelles doivent être assurées les règles de sécurité et d'hygiène. Malheureusement, en dépit de l'existence de l'arsenal juridique, on note une opacité dans le développement des activités minières tant au niveau des acteurs que des structures publiques de gestion et privées de commercialisation. Nombreux exploitants actifs sur les chantiers œuvrent dans la clandestinité. Il y a aussi le déficit opérationnel des structures étatiques en charge de la gestion des procédures, de collecte, d'octroi et de renouvellement des autorisations. Toutes ces faiblesses structuro-fonctionnelles ne permettent pas à l'Etat de contrôler la circulation du diamant artisanal et par conséquent d'accroître ses recettes publiques.

Aujourd'hui, le pays aborde le troisième millénaire avec beaucoup de défis dans un contexte social et politique de crises itératives jadis marquées par des mutineries militaires et récemment par le coup d'Etat de 22 Décembre 2008 suite au décès du Président Lansana CONTE. La Guinée est classée parmi les pays pauvres. Le capital humain déjà faible est menacé par la pauvreté et les maladies. Le capital institutionnel fragilisé par le déficit chronique de la bonne gouvernance, ne facilite pas l'exercice de l'autorité de l'Etat qui a beaucoup reculé. Le capital social est flasque et ne parvient ni à se fixer sur une vision claire de son devenir, ni à se mobiliser efficacement pour faire face aux exigences du bien être.

Autant de faiblesses perceptibles qui sont l'expression de la dégradation du système de valeurs sur la base duquel le pays est gouverné. Les mauvaises pratiques de gouvernance, la marginalisation de l'intérêt général, l'absence d'équité et la forte pression de l'inégalité, l'impunité, en un mot l'absence notoire d'une vision à long terme d'une société guinéenne unie et prospère, capable de franchir des étapes pour réaliser des défis sont la cohorte des tares qui minent l'épanouissement des guinéens et guinéennes. Ceux-ci perdent de leurs références identitaires, unitaires et nationales au regard de l'émergence des sentiments ethnocentriques accentués par les performances déficitaires des partis politiques.

2. Stratégies d'intervention du projet DPDDA dans l'artisanat minier en Guinée

Le sigle DPDDA veut dire "Droits de propriété et Développement du Diamant Artisanal". Son opérationnalisation en un projet pilote est une initiative du Gouvernement Guinéen financé par le Gouvernement américain à travers l'appui de l'USAID. Il est mis en œuvre par le bureau d'étude américain basé aux Etats-Unis, ARD, Inc., en partenariat avec le Ministère des Mines et de la Géologie. Le projet DPDDA est un appui du Gouvernement des Etats-Unis au Processus de Kimberley (PK) en Guinée. Le but global du PK est de prévenir, par un système de certification, le commerce des diamants de conflit tout en protégeant la valorisation légale de ce produit minier. Il s'agit de mettre en place un système clairement défini et fiable d'information, d'accès et de contrôle sur les diamants artisanaux depuis les sites d'exploitation jusqu'à l'exploitation.

Pour ce faire, un certain nombre d'activités techniques ont été successivement menées. En Février 2008, le projet pilote a été validé et lancé à travers un atelier national à Conakry. Un autre atelier de démarrage a été organisé à Banankoro du 21 au 22 mai 2008 afin de permettre une appropriation de la vision et des stratégies du projet par les parties prenantes locales des sites d'intervention. Une mission de consultation sur les revenus publics provenant de l'exploitation du diamant a été réalisée en septembre 2008.

Il ressort de l'étude menée et des ateliers participatifs multi acteurs organisés les conclusions suivantes :

- L'extrême pauvreté des populations locales dans les zones d'exploitation minière artisanale, industrielle et semi-industrielle en dépit des revenus générés;
- L'immensité des problèmes fonciers liés aux impacts environnementaux laissés par les travaux d'exploitation industrielle et industrielle dans les sites d'exploitation ;
- L'insuffisance et la situation disparate des informations officielles et fiables disponibles dans les institutions publiques ne permettant pas de suivre la production artisanale du diamant et d'assurer l'intégrité du Processus de Kimberley;
- L'absence d'une méthode fiable d'identification et de reconnaissance des acteurs artisanaux de la chaîne de production dont nombreux ne sont pas titulaires œuvrent dans la clandestinité.

Fort des problématiques identifiées, le projet DPDDA a développé une approche basée sur les droits de propriété. En effet, les droits de propriété, c'est l'ensemble des principes et règles qui définissent l'accès, l'usage et le contrôle d'une ressource. L'approche du projet repose sur l'hypothèse centrale selon laquelle si les artisans et les communautés locales sont renforcés dans leurs droits coutumiers de propriété et si le système statutaire moderne reconnaît et soutient le système coutumier, cela aiderait à :

- Ramener plus de diamants artisanaux dans le circuit de vente contrôlée;
- Augmenter la transparence et un meilleur accès aux informations sur la production artisanale du diamant;
- Donner plus de pouvoir aux populations locales (y compris les artisans et ouvriers miniers) à défendre et à négocier en termes de revenu leurs droits de propriété.

Pour mieux asseoir ses stratégies autour de ces hypothèses d'action, le projet a organisé une session de formation en MARP et de collecte des données de base sur l'artisanat minier dans ses sites pilotes d'intervention. Il s'agit de Sibiribaro et Soumassania tous situés dans la Sous-préfecture de Banankoro. Ces sites ont été choisis en fonction de leur représentativité socio anthropologique et écologique en rapport avec l'économie minière en Guinée.

3. Les objectifs de la mission

- *Renforcer les capacités techniques du personnel et des partenaires en méthodologie MARP en vue de les rendre opératoires dans la collecte des données et informations utiles et stratégies dans la mise en œuvre du projet DPDDA dans ses sites d'intervention ;*
- *Comprendre le rôle conducteur du secteur diamantifère dans les économies locales ;*
- *Etudier le système foncier coutumier et les modes d'accès à la terre, et aux ressources locales ;*
- *Explorer l'application de la réglementation statutaire sur les parcelles minières (octroyées ou non octroyées)*

4. Méthodologie de travail

La méthodologie MARP (Méthode Accélérée de Recherche Participative) a été utilisée comme approche dans le processus de collecte des données et informations. Pour cela, il été organisé deux sessions de formation dont l'une en salle dans les locaux du projet à Banankoro regroupant toute l'équipe technique et l'autre plus pratique dans les villages servant de sites

pilotes à savoir Soumassania et Sibiribaro. Les sessions de formation sont duré au total douze jours allant du 9 au 20 décembre 2008.

4.1. La formation à la méthode MARP et à ses outils

Pour atteindre les objectifs ci-dessus mentionnés, deux sessions de formation ont été organisées. Il ya eu une formation théorique en salle. La session pratique s’est déroulée sur le terrain. Elle a été focalisée sur l’application des outils appris dans l’analyse des problématiques liées à l’exploitation du diamant auprès des communautés locales des sites d’intervention du projet DPDDA.

4.1.1. La formation en salle

Cette session de formation avait pour objectif de familiariser le personnel et les partenaires aux principes fondamentaux et aux concepts opératoires de la méthodologie MARP. Dans le cadre des activités du projet se rapportant aux droits de propriété et au développement du diamant artisanal, il s’agissait plus d’une MARP thématique qu’exploratoire. Cette prédisposition a beaucoup contribué dans l’orientation pédagogique de la formation théorique des participants et la formalisation des visions et approches des problématiques locales à étudier une fois dans les villages. Au total, il y a eu une douzaine de participants dont une femme, aux origines disciplinaires et socioprofessionnelles diverses formée à la méthodologie MARP.

Tableau 1: Présentation des thématiques de formation

Les thématiques de formation en salle	Formateurs
<p>Thématique I : Les principes fondamentaux de la MARP</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les types de MARP 2. La pluridisciplinarité 3. La valorisation du savoir local ; 4. Les interactions en groupe et en équipe ; 	<p>Barry</p> <p>Kent</p> <p>Zeph</p>
<p>Thématique II : Les concepts clés de la MARP</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La participation 2. La triangulation de l’information; 3. Le processus itératif 4. La flexibilité; 5. Les biais à éviter dans le processus de collecte des données; 6. L’ignorance optimale 7. Les restitutions 	<p>Barry</p> <p>Kent</p> <p>Zeph</p>
<p>Thématique III : Les outils verticaux et horizontaux de la MARP</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les ISS (Interviews Semi Structurées) individuelles et de groupe ; 2. Le profil historique ; 3. La carte de terroir et des ressources; 4. Les matrices simples et composées; 5. Le transect écologique 6. Les techniques de quantification et de classification ; 7. Le diagramme de VENN ; 8. Le calendrier saisonnier des activités, des revenus, des contraintes, etc. 9. Le diagramme de polarisation, des flux économiques et des activités, etc. 10. L’arbre à problème ; 	<p>Barry</p> <p>Kent</p> <p>Zeph</p>

4.1.2. La session de recherche dans les villages

Elle s'est déroulée du 13 au 19 décembre 2008. Deux équipes ont été constituées et réparties dans les sites de Soumassania et Sibiribaro. Dans le souci d'éviter une dispersion des efforts dans le processus de collecte des données et informations, une grille élaborée en trois axes spécifiques de recherche a été adoptée.

Tableau 2: Les axes de recherche

Axes	Objectifs poursuivis et activités planifiées	Outils
Axe 1	<p>Comprendre le rôle conducteur du secteur diamantifère dans les économies locales</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Profil historique des villages 2. Historique du secteur diamantifère ; 3. Importance relative du diamant dans les économies locales ; 4. Les changements induits par le diamant ; 5. Les catégories d'acteurs impliquées ; 6. Le rôle et statut socioéconomique de la femme ; 	<p>ISS Carte de terroir Matrices des acteurs Diagramme de polarisation et de classification ;</p>
Axe 2	<p>Etudier le système foncier coutumier et les modes d'accès des acteurs</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les règles et modes d'accès aux différentes catégories d'espaces identifiés sur la carte de terroir ; <ul style="list-style-type: none"> • <i>Qui gère et pourquoi ?</i> • <i>Quelles sont les règles et modes d'accès ?</i> • <i>Y a-t-il des conflits, problèmes ou contraintes liés au foncier ?</i> • <i>Quels solutions et modes de résolution ?</i> 2. La place de la femme dans les modes d'accès aux catégories de foncier ; 3. Les règles et modes d'accès au foncier des non autochtones ; 4. L'évolution du pouvoir coutumier sur l'accès, le contrôle et la gestion du foncier ; 	<p>ISS en groupe Carte de terroir Matrices des acteurs;</p>
Axe 3	<p>Explorer l'application de la réglementation statutaire sur les parcelles minières (octroyées ou non octroyées)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Est-ce que les titulaires des parcelles octroyées sont ceux qui les exploitent actuellement ? Autrement dit, qui sont les acteurs actifs sur les parcelles octroyées ? 2. Quels sont les modes d'accès aux parcelles des non titulaires ? 3. Comment se présentent le système d'exploitation des parcelles et la classification des acteurs titulaires et non titulaires impliqués dans la production minière ? 4. Quelles sont les tendances sociodémographiques numériquement représentatives des acteurs détenteurs de cahiers de production ? 5. Où et à qui sont vendus les produits ? 	<p>ISS Matrice de classification Organigramme de hiérarchisation et de fonctionne</p>

4.1.3. Les techniques et outils de collecte des données

Plusieurs outils et techniques ont été combinés dans le processus de collecte des données qualitatives et quantitatives. Parmi les outils les plus sollicités (ISS, carte, diagram de VENN, matrices de classification, etc.) il y a les grains d'haricots. Ces grains ont été utilisés dans la visualisation et quantification des phénomènes et problématiques étudiées.

A défaut des données quantitatives officielles sur les faits étudiés (par exemple effectif réel des mineurs, les niveaux de revenu et de prospérité socioéconomique des parties prenantes, l'évolution des ressources naturelles, etc.), recours a été fait à ce type d'outils pour démontrer les échelles de grandeur.



L'utilisation des grains d'haricots dans la classification des parties prenantes socio-économiques locales par niveau de prospérité

4.1.4. Les sites pilotes d'étude

Un village phare et trois villages satellites ont été échantillonnés dans le cadre de cette étude MARP. Les critères d'accessibilité géographique et de représentativité socio-économique dans la production artisanale de diamant ont été retenus. Il s'agit de Soumassania et Wéndékérédou, Konédou, Famorodou. Ces villages constituent le poumon économique de Banankoro dont l'histoire économique depuis 1930 rime avec le développement de l'exploitation du diamant.

4.1.5. Le calendrier des activités

Les activités de formation en salle et de collecte des données dans les villages se sont déroulées du 9 au 20 décembre 2008.

Dates	Activités planifiées et réalisées	Lieux
Mardi 9 décembre 08	Voyage Conakry-Kissidougou-Banankoro de l'équipe technique de formation en MARP (<i>Kent, Zeph et Barry</i>)	Kissidougou Banankoro
Mercredi 10 décembre 08	Voyage Conakry-Kissidougou-Banankoro des membres du projet et des partenaires du Ministère des mines	Kissidougou Banankoro
Du 12 au 13 décembre 2008	<ol style="list-style-type: none"> 1. Formation en salle sur les principes, concepts et outils; 2. Définition des axes de recherche ; 3. Arrangements logistiques et matériels par équipe; 4. Départ dans les sites de Soumassania et Sibiribaro 	Banankoro Soumassania Sibiribaro
Du 13 au 19 décembre 2008	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mission de collecte des données dans les sites du projet 2. Restitution des données collectées dans les villages ; 3. Retour des équipes à Banankoro ; 4. Départ pour Kissidougou 	Soumassania Sibiribaro Banankoro Kissidougou
Samedi 20 décembre 08	Retour des équipes et partenaires à Kissidougou et Conakry	Conakry

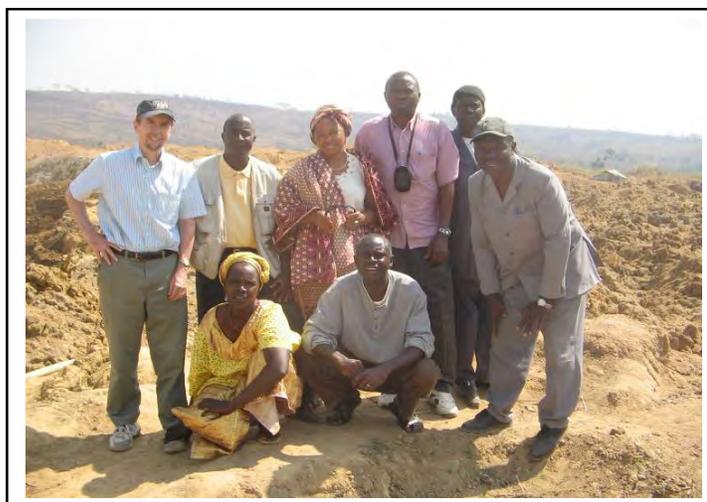
5. La composition de l'équipe

Deux équipes mises en place au terme de la formation en salle ont fonctionné simultanément dans les villages. Il s'agit de l'équipe technique chargée de conduire les travaux

de recherche. De l'autre, l'équipe des facilitateurs locaux chargés de la gestion logistique de la mission.

N°	Noms et prénoms	Fonctions	Lieux de résidence
1	Dr Zéphirin MOGBA	Sociologue, Formateur en MARP	RCA
2	Steven REID	Conseiller principal ARD	USA
3	Apollinaire KOLIE	Coordonateur du projet DPDDA	Guinée
4	Mamady CONDE	Ingénieur à la Direction des mines	Guinée
5	Laye DABO	Ingénieur à la DEAD	Banankoro (Guinée)
6	Denise KOUDOUNOU	ASOFODEH	Kissidougou (Guinée)

Les membres de l'équipe technique MARP



Une équipe locale d'appui logistique a été mise en place sur l'initiative des facilitateurs locaux afin d'appuyer les membres de l'équipe technique dans des services quotidiens divers liés à la bonne marche de l'étude dans les villages à savoir : *la restauration, les contacts formels et informels auprès des autorités administratives locales, des exploitants miniers et autres personnes ressources cibles.*

Tableau 3: Liste des facilitateurs locaux à la mission

N°	Noms et prénoms	Fonctions	Lieux de résidence
1	Fatoumata CAMARA	Facilitatrice locale en MARP	Soumassania
2	Bintou Kourouma	Mme la Présidente de District	Soumassania
3	Sayon CAMARA	Mme la Présidente de District	Soumassania
4	Fanta CAMARA	Logistique cuisine de l'équipe	Soumassania
5	Makoura TOURE	Logistique cuisine de l'équipe	Soumassania
6	Fanta TOURE	Logistique cuisine de l'équipe	Soumassania
7	Hawa SANOH	Logistique cuisine de l'équipe	Soumassania
8	Bernadette BEAVOGUI	Logistique cuisine de l'équipe	Soumassania

Au total, l'équipe technique a bénéficié de l'appui des communautés villageoises d'accueil. C'est ainsi que les arrangements techniques et logistiques en partenariat avec les autorités administratives, les chefferies locales et les facilitatrices volontairement mobilisées parmi les femmes des villages ont permis de maximiser les opportunités de participation locale dans la finalisation dans le temps des activités planifiées par l'équipe MARP.

Les facilitatrices locales en charge l'appui logistique à l'équipe technique de la MARP à Somassania



Il convient ici de mentionner que la conduite de cette étude MARP ne s'est pas faite sans difficultés. Si au départ, les travaux de collecte des données se sont déroulés de façon harmonieuse conformément au calendrier programmé des activités en salle, l'équipe a connu des moments de réticence dans la participation des exploitants miniers ; cela pour plusieurs raisons :

- Il y a eu d'abord la crainte d'être démasquer au cours des enquêtes comme clandestins. Ce qui pouvait, selon leurs dires, les exposer à des poursuites judiciaires car l'exploitation clandestine est interdite dans le Code minier. Toutefois, cette crainte a été neutralisée par les membres de l'équipe à travers les garanties de l'anonymat lié aux déclarations et informations fournies ;
- L'autre contrainte ou difficulté rencontrée est celle liée aux attentes financières de certains nos enquêtés. Cette mentalité propre et connue en zone minière n'a pas étonné l'équipe. Pour y répondre, des explications préliminaires présentant les objectifs du projet, ses stratégies d'intervention et les types d'appui qu'ils se proposent d'apporter ont permis de clarifier l'identité de la mission MARP et els finalités escomptées pour le bien de l'artisanat minier en Guinée.
- Il y a eu aussi l'expression des attentes matérielles à travers les discours récurrents de nos enquêtés. Grand nombre d'exploitants d'entre eux voyait à travers notre présence la venue d'un projet d'appui à la production minière. Ce qui n'était pas le cas car le projet DPDDA n'est pas un projet de production mais plutôt de renforcement des capacités techniques dans la reconnaissance officielle des droits de propriété des exploitants artisanaux de diamant.

Somme toute, l'appui des chefferies locales, religieuses et administratives dans la mobilisation sociale quotidienne des exploitants a été d'un coup de main important à la finalisation des exercices et collecte des données. Certaines informations manquantes ou insuffisantes ont été complétées lors de la séance de restitution organisée au domicile du chef de district. Cette séance a permis aux artisans et autres personnes ressources absents des étapes précédentes du processus de la recherche participative de s'imprégner de la politique d'intervention du projet DPDDA et de valider avec les autres l'ensemble des données et informations collectées. Au regard de la présence diversité des parties prenantes locales à nos séances de collecte des données dans les villages de Wéndékérédou, Konédou et Famorodou et

lors de la restitution, nous pouvons conclure que leur participation représente déjà un des plus grands atouts et intérêts portés à l'attention du projet.

Le présent rapport d'étude est le résultat d'un travail mené auprès d'une pluralité d'acteurs socioéconomiques impliqués dans la gestion et /ou l'exploitation l'économie artisanale du diamant. Il est structuré en trois chapitres, sommes tous complémentaires, à savoir :

- CHAPITRE I :** Les populations locales établies et leurs motivations socioéconomiques dans les sites pilotes ;
- CHAPITRE II :** Le système foncier coutumier et les modes d'accès à la terre et aux autres ressources locales dans les sites pilotes ;
- CHAPITRE III :** Exploration de l'application de la réglementation statutaire et des perspectives d'une gouvernance maîtrisée de l'artisanat minier dans les sites pilotes ;

CHAPITRE I

Les populations locales établies et leurs motivations socioéconomiques dans les sites du projet

Du point de vue de l'histoire et de peuplement, les Kourouma constituent l'ethnie autochtone fondatrice des villages Soumassania, Konédou, Wéndékérédou et Famorodou. Ils furent au temps jadis un peuple chasseur-agriculteur et animiste converti à l'islam. Avec le développement de l'exploitation artisanale de diamant et ses nombreuses incidences négatives sur le couvert végétal et les ressources fauniques sauvages, les kourouma sont plus aujourd'hui dans l'agriculture que dans la chasse. Les motivations socio-économiques locales sont polarisées autour de la production artisanale de diamant considérée comme la principale source locale d'occupation professionnelle et de revenu chez les hommes. L'arrivée massive des allochtones et allogènes liée à l'économie minière a modifié le paysage sociodémographique dans les villages devenus aujourd'hui cosmopolites.

I. Profil historique et socio organisationnel des villages étudiés

Les villages étudiés présentent tous une spécificité commune; celle d'être peuplés des Kourouma. Ils sont organisés autour des chefferies traditionnelles communément appelées « **Douti** ». Il est souvent choisi au sein de la population autochtone parmi les personnes âgées et sages du village. Le douti veille à l'observance des principes coutumiers de vie propres aux kourouma. Il est chargé de la gestion des conflits. Il est souvent consulté par le chef de district dans la prise de certaines décisions dans le village. Mais son pouvoir actuel n'est plus dominant sur la gestion des terres et ressources locales comme au temps jadis.

Tableau 4: Données synoptiques de base

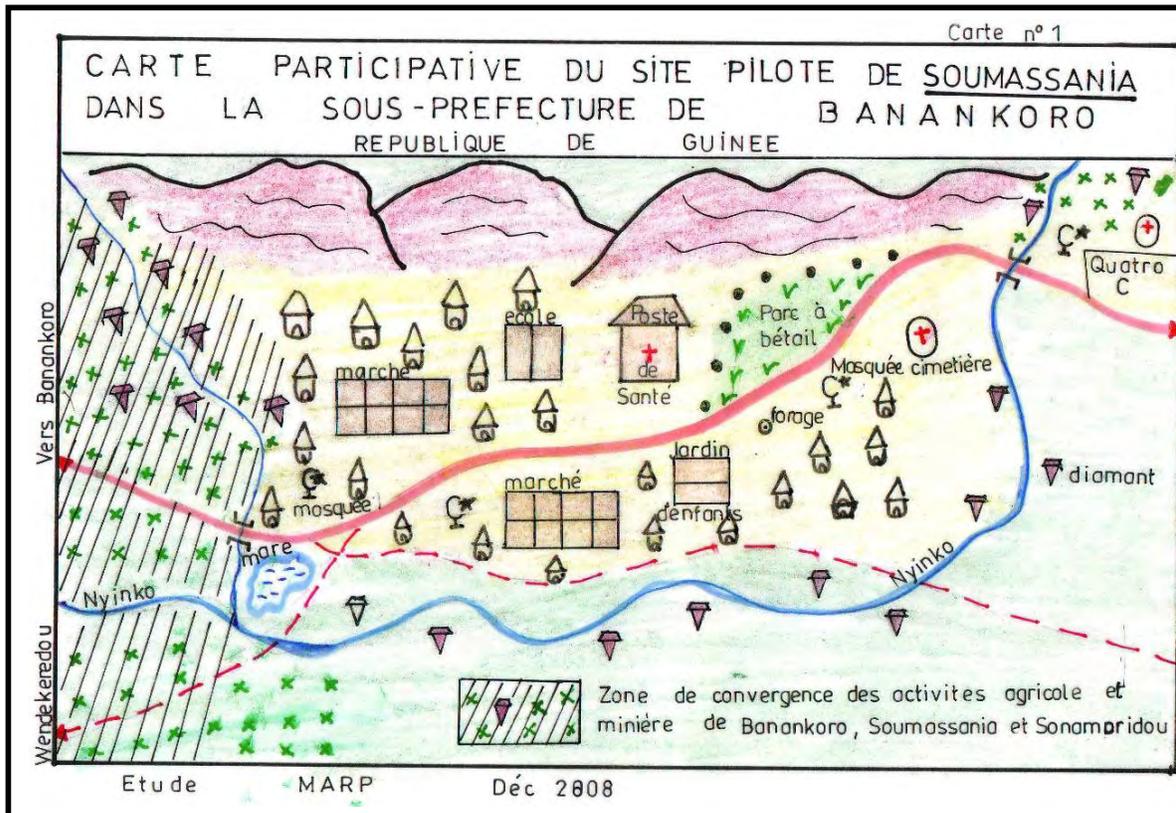
Villages étudiés	Chefferies locales	Habitants	Equipements et infrastructures	Principaux cours d'eau exploités
Soumassania	Sékou Kourouma devenu chef de secteur depuis 2006		1 école primaire publique 1 jardin d'enfants privé 1 école Franco arabe 4 mosquées en tole 1 poste militaire	
Wéndékérédou		109 hab.	Pas d'école Pas de dispensaire 1 mosquée en tôle	
Konédou	Amara Kourouma	105 hab.	Pas d'école 1 mosquée en tôle	
Famorodou	Fassouma Kourouma	128 hab.	Pas d'école Pas de dispensaire	

1.1. Le village Soumassania

Situé à environ 7 kilomètres de Banankoro en zone de transition Forêt-savane, Soumassania présente un paysage géographique en forme d'une grande cuvette fortement marqué par la présence naturelle de grandes ceintures de colline. D'après l'histoire, la création de ce village date d'avant la guerre de Samory Touré. Son fondateur fut un grand éleveur venu

de Famorodou, du nom de Somassiné Kourouma. Il aurait trouvé Wénékré Kaba qui l'aurait indiqué l'actuel terroir. Les kourouma sont les autochtones de Somassania. Organisés en cinq familles, ils occupent les villages de Famorodou, Konédou, Masando, Sonamoridou et Soumassania. L'évolution de ce village a été fortement influencée par l'économie du diamant avec les sociétés minières, les multiples flux migratoires des éleveurs venus de Fouta Djallon et Sierra Léone. Soumassania compte aujourd'hui environHabitants.

Carte 2 : Terroir de Soumassania



Le réseau hydrographique local est dense. Le village est arrosé par plusieurs petits cours d'eau qui se jettent tous dans les rivières Nyinko, Baouléni et Gbomboko. Le massif forestier autrefois dense et luxuriant et riche en faune sauvage (*buffles, éléphants, antilopes, céphalophes, potamochères, primates, etc.*) et flore s'est considérablement régressée. Elle est saisonnièrement ravagée par les feux incontrôlés de brousse. On note à la sortie du village sur l'axe routier menant vers Banankoro, une grande zone de convergence des activités économiques. Les alentours des zones d'habitation démontrent l'impact des déboisements dus aux puits d'extraction de diamant, à la production locale du charbon conséquences des modèles anarchiques d'exploitation des ressources locales (terres, forêt, cours d'eau, faune).

Soumassania est le chef de lieu de district. Sa gestion administrative est assurée par un chef de district à côté duquel il y a un chef de secteur assisté de ses notables et sages du village. Le niveau de développement de ce village en équipements et infrastructures est moyen. On y compte une gare routière, quatre mosquées en tôles construites par les exploitants miniers en signe de remerciement à Allah, 3 établissements scolaires (une école primaire publique, une école franco arabe de quatre niveaux et un jardin d'enfant privé). Les élèves du village (filles et garçons) admis au collège sont obligés de se rendre à Banankoro pour continuer leurs études. Ils

parcourent quotidiennement plus de 14 kilomètres à pied ou en moto pour les enfants issus des familles modestes. Grand nombre de filles ne terminent pas le cycle primaire. Elles sont précocement mariées à l'âge de 14 ou 15 ans. La polygamie est de pratique au sein de la communauté locale autochtone en majorité musulmane.

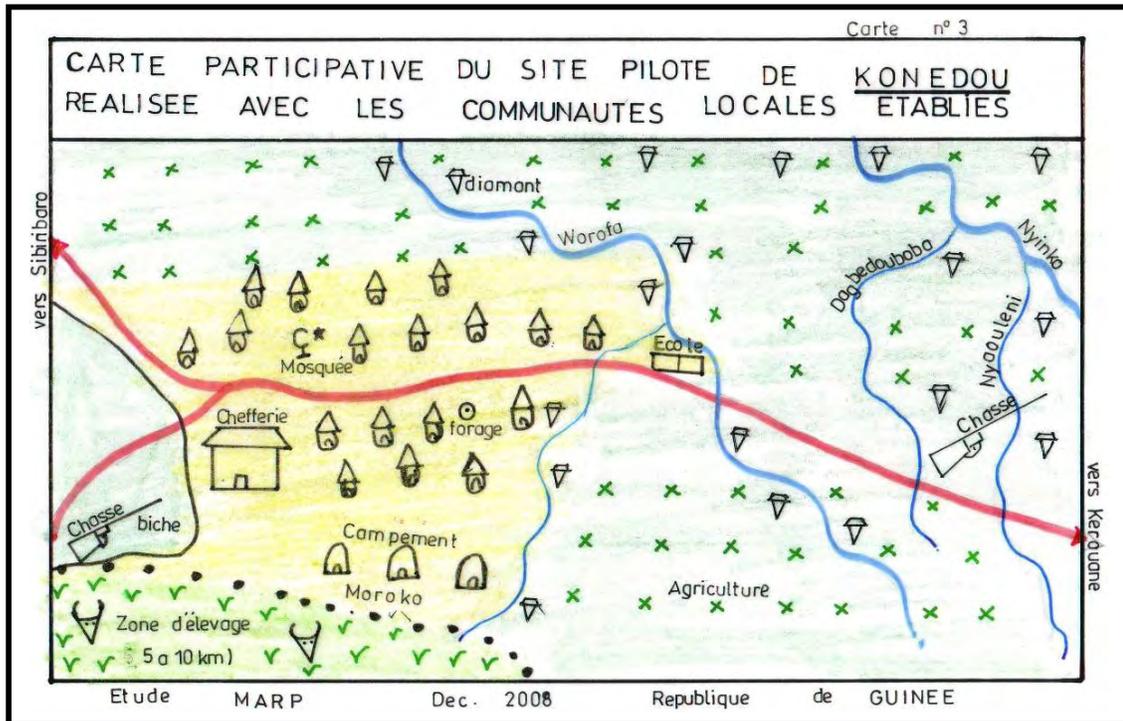
Soumassania a connu plusieurs événements heureux et malheureux qui ont marqué son évolution administrative, économique et sociale.

Tableau 5: Profil historique de Soumassania

Dates	Principaux événements ayant marquant la vie du village
Avant la guerre de Samory Touré	Création du village Soumassania par Somassiné Kourouma.
1956	Démarrage de l'exploitation du diamant par les peuples konianké de Sibiribaro. De là, les travaux atteindront le village Famorodou. Mais ayant constaté la fin des filons, les populations de Famorodou vont chasser les exploitants étrangers. De retour à Soumassania, les kourouma vont démarrer l'exploitation artisanale de diamant ;
1958	Destruction d'une grande partie des habitations et autres biens du village par un feu de brousse ;
1959	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de l'exploitation artisanale de diamant ; • Construction de la première maison en tôle avec les revenus du diamant ;
1959 -1964	Interdiction par l'Etat de l'exploitation artisanale de diamant marquée par la présence dans les villages d'une forte présence des militaires pour ratisser les clandestins ;
1964 - 1968	Début des arrangements avec le P.A et de la clandestinité entretenue par les Bureaux de condition dans l'activité minière ;
1970	Autorisation par l'Etat de l'exploitation artisanale saisonnière dans les villages (<i>6 mois de travaux champêtres ; 6 mois d'exploitation minière</i>)
1977 -1980	Grand boum dans la production du diamant à Soumassania. La vie sociale et économique est marquée par l'abondance, la disponibilité financière et des denrées alimentaires dans le village ;
1980	Mise en place de la politique de parcellisation des sites miniers ;
1981-1993	<ul style="list-style-type: none"> • Destruction des huttes construites par les migrants avec l'obligation du chef de secteur aux populations non autochtones à reconstruire des maisons en dur à leur emplacement ; • Mort du Président Ahmed Sékou Touré en 1984 ; • Arrêt de la politique de parcellisation de 1985 à 1993; • Grande migration et installation des éleveurs Sierra léonais à Soumassania fuyant la guerre dans leur pays ; • Extension des zones d'exploitation artisanale de diamant ;
1995	Construction de la première Mosquée du village ;
1996	<ul style="list-style-type: none"> • Affectation des parcelles non restaurées ; • Mise en place de la politique de rétrocession des parcelles ; • Affectation des parcelles tracées à l'artisanat et AREDOR ; • Création de l'école primaire publique r le chef de district Nfamourou Kourouma à partir des fonds collectés par le Bureau de condition ;
1998 - 2002	<ul style="list-style-type: none"> • Implantation de la société minière sud africaine 4C en partenariat avec Lamarana Diallo ; • Abattage par fusil de chasse de nombreux bœufs par les agriculteurs à Famorodou ;
1998 -2005	Partenariat entre les sociétés 4C et AA Mining
2005 - 2008	Création de l'école Franco arabe par l'exploitant Moussa Djamil Tounkara avec un effectif de 350 élèves dont 85 filles ;

1.2. Le village Konédou

Situé dans la partie Sud Ouest de Soumassania, le village Konédou compte une population de 105 habitants d'après le recensement électoral ne prenant pas en compte les individus de moins de 18 ans. Le vocable **Konédou** est une déformation transcrite du français de **Kondédou** qui veut dire en la langue locale **le village de Kondé**.



Les Kourouma demeurent l'ethnie originaire dont appartient son fondateur Kondé Kourouma. D'après les dires des populations, locales, l'exploitation artisanale de diamant à Konédou a démarré en 1956 par Moussa Kourouma. Depuis cette date, le village n'a cessé d'accueillir des vagues d'exploitants clandestins provenant Kérouanie, Sibiribaro et même de Soumassania. Ces exploitants clandestins sont financés dans leurs travaux (assistance matérielle, financière, médicale, etc.) par des masters résidant généralement à Banankoro. Avec l'implantation successive des sociétés minières étrangères, le développement de la production artisanale du diamant a connu une expansion spatiale sans précédente. Les puits miniers forment aujourd'hui une forme de ceinture de trous non remblayés autour du village avec des ramifications le long des cours d'eau.

L'économie locale est dominée par trois principales activités de production classées par ordre de priorité. Il s'agit de :

- l'exploitation artisanale de diamant,
- l'agriculture,
- la production du charbon
- l'élevage mais à petite échelle. De plus en plus, certains membres de la communauté commencent à investir dans le gros bétail souvent laissé en divagation dans le village. Cette pratique est cause de conflits entre agriculteurs et éleveurs ;

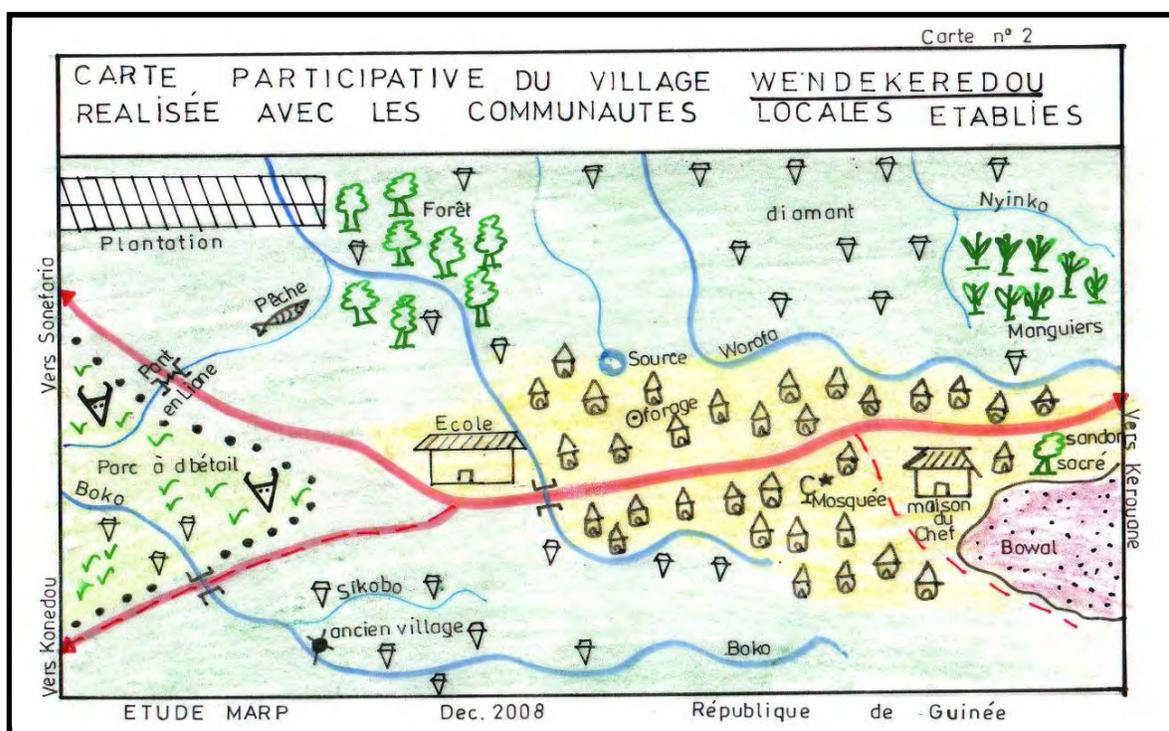
Matrice 1 : Classification par ordre de priorité des activités économiques locales

Economies locales	Importance	Homme	Femme	Explications/ justifications
Exploitation de diamant	●●●● ●●●● ●●●●			Principales sources de revenu Récupération et lavage des rejets de graviers par les femmes sur les chantiers
Agriculture vivrière	●●● ●●●			Dominance des femmes
Elevage	●●			Faible niveau du capita en cheptel
Production et vente de charbon	●			Présence des hommes dans la production ; celle des femmes dans la commercialisation du charbon

1.3. Le village Wéndékérédou

Wéndékérédou veut dire **la terre des Wéndékéré**. Le village a été fondé par Fa Wéndékéré KABA. Ce fut un chasseur. Il serait venu de Karifamoriah dans la Préfecture de Kankan. Il s'installera d'abord à Kabiro, un ancien village des peuples Kaba qui malheureusement n'existe plus de nos jours. Tout comme Soumassania, le village Wéndékérédou est situé dans une vallée abritant une végétation de savane herbeuse et d'arbustes saisonnièrement ravagée par les pratiques locales de feu de brousse. La densité de la population est faible mais elle fluctue en fonction de la prospérité de l'économie minière. Les premiers travaux d'exploitation ont démarré vers l'année 1959.

Carte 4: Terroir de Wéndékérédou



A l'instar des autres villages du site étudié, Wéndékérédou a aussi existé avant la guerre de Samory Touré. Des grands événements ont marqué la vie de ce village.

Tableau 6: Profil historique du village

Dates	Principaux événements vécus dans le village
Avant la guerre de Samory Touré	Fondation du village par Fa Wéndékérédou
1870	Ravage de la guerre de Samory avait ravagé le village entraînant la dispersion de la population.
1959	Début de l'exploitation du diamant dans le village dans la zone dénommée Kampala dès après le démarrage de l'activité à Soumassania ;
1975	Le problème de paiement des impôts en nature communément appelé " Norme " avait fait fuir beaucoup de jeunes du village;
1982	Développement d'une épidémie de varicelle et toux ayant entraîné la mort de plusieurs enfants dans le village ;
1988 - 2000	Période florissante de l'exploitation minière dans le village

1.4. Le village Famorodou

Il a été créé par Famoro Diawara. **Famorodou** est la traduction en langue locale du vocable désignant **la terre ou le village de Famoro**. D'après les Interviews Semi Structurées (ISS) réalisées auprès des sages du village le village a existé avant la guerre de Samory Touré. A cette période *« leurs grands pères fondateurs auraient quitté Norosoba vers Siguiri au Mali. C'étaient des chasseurs de buffles. Leurs nombreuses migrations liées à la recherche de la faune les auraient conduit à l'actuel site de Famorodou où Mamoudou Kourouma aurait demandé à Kono un espace pour s'installer et pratiqué la chasse »*.

Famorodou ne dispose pas d'une école, ni d'un dispensaire, forage et marché. Le village compte aujourd'hui 128 habitants et 24 maisons en tôles. Les grandes périodes qui ont marqué son évolution vont de 1956 à 2000 :

1956 : Début de l'exploitation du diamant avec Mr Sandos ;

1981 : Construction de la première maison en tôle dans le village par Famo Sékou ;

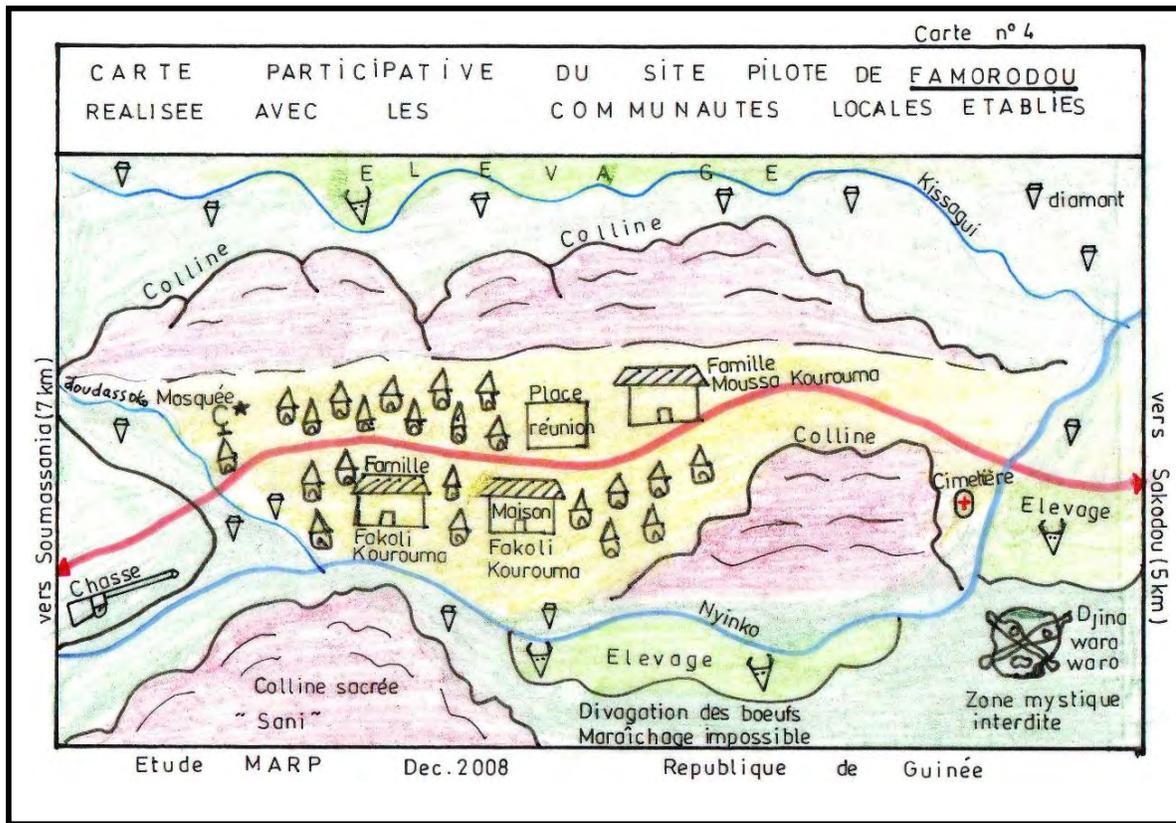
1997 : Implantation de la société minière 4C ;

1998 : Implantation de la société AA Mining ; Construction de la mosquée par 4C ;

1998 : Fassouma Kourouma devient Chef de secteur de Famorodou ;

2000 : La société US Africa s'installe à Famorodou ;

Carte 5: Terroir de Famorodou



II. Importance relative du diamant dans les économies locales

Nombreuses activités génératrices de revenu sont pratiquées souvent en zone minière. Certaines sont auxiliaires c'est-à-dire directement liées à l'économie minière. D'autres s'inscrivent dans la continuité des pratiques traditionnelles de production et consommation comme l'agriculture et les activités de cueillette et ramassage des produits forestiers non ligneux comme le néré, les champignons, etc.

Tableau 5 : Calendrier saisonnier des activités

Activités / Mois de l'année	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Exploitation minière												
Riz												
Manioc												
Arachide												
Mais												
Pêche au barrage												
Collecte de Néré												
Collecte de champignon												
Exploitation du charbon												
Période de revenu												

2.1. Les activités socio-économiques pratiquées

L'analyse comparative des activités économiques localement pratiquées laisse apparaître une nette suprématie de l'exploitation du diamant. Cette activité demeure la grande pourvoyeuse en revenu et occupation socioprofessionnelle des hommes et des femmes.

2.1.1. L'exploitation artisanale de diamant

Il ressort des profils historiques des villages visités que l'année 1956 constitue le point de référence ou de départ effectif de l'exploitation artisanale de diamant. Cette période marque, à n'en point douter, l'introduction du diamant comme ressource locale valorisable au même titre que les produits agricoles et autres. Cette ouverture locale au diamant va influencer dans le temps et l'espace les mentalités, les visions et pratiques liés au travail des hommes dont plus de 80% investissent leurs forces de production. Cette primauté accordée au diamant sur les autres ressources ou activités économiques vient du fait que ce produit présente l'opportunité de générer en peu de temps un niveau élevé de revenu. Une telle opportunité permet, d'après les dires des acteurs, de répondre à une liste exhaustive des attentes matérielles et morales. Le diamant est facteur de richesse, d'ascension et de réussite sociale rapide. Les cas souvent de réussite de certains individus arrivés démunis dans les villages, mais qui aujourd'hui gèrent des gros revenus, détiennent des villas à Banankoro ou encore ont construit des écoles et Mosquées sont souvent cités en exemple.

2.1.2. L'agriculture

Elle reste la plus vieille des activités encore de pratique dans l'ensemble des villages. Les femmes sont numériquement plus représentatives dans l'agriculture que les hommes. Elles sont dans la production des riz, du manioc, des gombos, maïs, tomates, piments, etc. Ces produits sont destinés à l'autoconsommation des ménages. Une partie seulement est vendue sur le marché local aux tenancières locales des restaurants ou acheminés sur les marchés de Banankoro.

Certaines femmes, exploitantes indépendantes de diamant, utilisent une partie de leur production vivrière pour soutenir les travaux des mineurs embauchés sur leurs chantiers.

2.1.3. La production et la commercialisation du charbon

Cette activité socioéconomique est en expansion dans tous les villages dont les femmes semblent dominantes. Les hommes s'occupent de l'abattage des arbres et de leur transformation en charbon de bois. Les femmes n'interviennent que dans l'étape de la commercialisation. Le charbon est produit en vue d'approvisionner le marché de Banankoro. L'impact écologique de cette activité économique est aujourd'hui très perceptible dans les terroirs. La production et commercialisation du charbon est facteur de déboisement accéléré et de dégradation du paysage naturel.

2.1.4. L'élevage (petit et gros bétails)

Les deux types d'élevage sont pratiqués. Le cheptel est en majorité composé de bovins, ovins, caprins et du petit bétail laissé en divagation. Le gros élevage est localisé à plus de trois kilomètres des zones d'habitation souvent aux abords des collines. Ce zonage vise à réduire les risques de déprédation des cultures cause de conflits récurrents entre éleveurs et agriculteurs.

2.1.5. Le petit commerce

Cette activité est très développée à Soumassania comparativement aux micros villages limitrophes de Famorodou, Konédou, Wéndékérédou. La majorité des activités pratiquées sont localisées au niveau de la gare routière reliant Soumassania à Banankoro. Elles concernent :

- Les étalages informels de vente des produits pharmaceutiques;
- La boulangerie ;
- La restauration ;

- La cafétéria;
- Les étables de la boucherie ;

2.1.6. Les divers services informels de proximité

Nombreux sont les petits services informels de proximité créés dont l'existence est fortement lié aux besoins générés par le développement de l'économie minière. Il s'agit de *la mécanique et soudure, la fabrication des tamis et autres instruments liés à l'exploitation minière, la coiffure homme et les activités de tressage pour les femmes.*

2.2. Les catégories d'acteurs impliquées dans l'exploitation du diamant artisanal

Les interviews semi structurées (ISS) réalisées avec les membres des bureaux de condition ont permis d'identifier quatre grandes catégorisations d'acteurs impliquées dans la production du diamant artisanal. Il s'agit des acteurs suivants :

- Les masters communément appelés les patrons,
- Les sous masters,
- Les chefs d'équipe ou de groupe et
- Les mineurs creuseurs.

Les responsabilités en matière de pouvoir financier, d'organisation du travail et de gestion des ressources humaines sur les chantiers de production et à l'occasion des divers procès de valorisation varient d'une catégorie à l'autre. Il en est aussi dans les modes de rémunération des revenus issus de la vente des produits.

Matrice 2 : Classification par ordre et rôles des acteurs de la chaîne de production

Catégories des acteurs	Importance	Rôles dans la chaîne	Mode de rémunération	Statut	Association ou groupement
Masters ou Patrons	● ●●	Financement des travaux Assistance matérielle et médicale des mineurs	Récupération de la pierre Versement de la valeur ; Tic-tac entre Master et sous masters	Reconnu dans le code minier	CONADOG
Sous masters	●● ●●	Négocie le financement et les rations alimentaires auprès du Master Assure le relais auprès du chef de groupe	Retire 50% de la valeur du diamant Verse une partie des 50% restante au chef de groupe	Non reconnu dans le code minier	Pas d'association
Chef de groupe ou d'équipe	●●● ●●●	Organise le travail sur les chantiers Surveille le travail des mineurs Garde les outils	Payé à la valeur double versée aux mineurs en plus de ce que lui donne en tic tac le Master Si 25.000 FG aux mineurs ;50.000FG versés au chef de groupe	Non reconnu dans le code minier	Pas d'association

Catégories des acteurs	Importance	Rôles dans la chaîne	Mode de rémunération	Statut	Association ou groupement
Mineurs ou creuseurs	●●●●● ●●●●● ●●●●●	Chargés de creuser et laver les graviers Présence de nombreux jeunes et femmes Portage des graviers par les femmes vers les cours d'eau	50% à répartir entre les mineurs	Reconnu dans le code minier	Existence d'un syndicat reconnu Bureau syndical à Banankoro mais non fonctionnel

2.2.1. Les masters ou patrons

Le concept de **master** est un emprunt du vocable anglais habituellement utilisé pour distinguer les individus selon la catégorie sociale et économique et le niveau de prospérité. Autrement dit, les masters constituent le maillon supérieur dans la chaîne des acteurs dans la production artisanale de diamant. Cette catégorie d'acteurs est reconnue dans le Code minier sous la dénomination d'exploitant. Ils sont localement perçus comme les plus riches opérateurs économiques du secteur minier artisanal.

Considérés dans les villages comme des bailleurs de fonds, ils financent et assurent l'ensemble des dépenses matérielles, alimentaires et médicales des autres catégories d'acteurs que sont les sous masters, les chefs d'équipe et les mineurs. C'est vers eux que convergent les réclamations et attentes dont la satisfaction permet de créer les conditions favorables de travail sur les chantiers. D'après les dires recueillis dans les villages, la majorité des masters ne résident pas dans les sites de production. Ils sont à Banankoro ou à Conakry où ils disposent des grandes villas et voitures. Certains sont titulaires des parcelles officiellement octroyées. D'autres, souvent en grand nombre, œuvrent dans la clandestinité sous la couverture locale des bureaux de condition. Ils sont secondés dans leurs affaires par les sous masters qui leur servent d'interface avec le restant des membres de l'équipe.

2.2.2. Les sous masters

Il s'agit aussi d'une sous catégorie des patrons non reconnu dans le Code minier de la Guinée. Les sous masters sont financièrement et matériellement dépendants des masters. Ils sont tous de sexe masculin. Comparativement au master, les sous masters sont fréquents dans les villages et sites de production. Leur effectif des est fonction des chantiers financés par le master. Associés au chef d'équipe, ils sont la charnière entre les mineurs et le master.

2.2.3. Les chefs d'équipe

Les critères de confiance et de volonté sont souvent avancés dans le choix des chefs d'équipe. Ils sont généralement choisis par le sous master au sein des mineurs âgés et expérimentés. Les chefs d'équipe œuvrent en permanence sur le chantier auprès des mineurs creuseurs afin d'éviter toutes formes de détournements ou vols de produits et matériels de travail. Ce qui leur permet de suivre l'évolution des travaux et de rendre compte quotidiennement au sous master des événements heureux ou malheureux enregistrés.

2.2.4. Les mineurs ou creuseurs

Ils constituent la force productive de la chaîne des acteurs. Numériquement plus nombreux, les mineurs sont chargés de creuser et de laver les graviers. On trouve dans cette catégorie d'acteurs des individus de tout âge et des deux sexes (hommes et femmes). Ils œuvrent sous la supervision des chefs d'équipe qui leur reversera la valeur de 50% après vente des produits découverts. Les conditions dans lesquelles travaillent les mineurs sont dures. Ils ne disposent pas de matériels de protection et sont souvent exposés à des risques de tous ordres (blessures, noyades, maladies diverses de travail, etc.).

Pour faire aux abus d'autorité et d'exploitation de la part des patrons (Masters et sous masters et chefs d'équipe), les mineurs ont mis en place un organisation syndicale dont le siège se trouve à Banankoro. Cette organisation a pour but de défendre les droits et intérêts des mineurs creuseurs. Cependant, elle n'est pas encore fonctionnelle d'après les dires des membres.

2.3. Les changements induits par l'économie de diamant dans les villages

Les exploitants évaluent les changements induits par l'économie de diamant en comparaison avec les retombées insuffisantes et saisonnières de l'agriculture. Pour la majorité des exploitants interviewés, le diamant demeure l'activité économique qui se pratique en toutes saisons. Ce qui constitue pour les hommes valides une garantie socioprofessionnelle et financière dans les villages. Les changements issus de la production et vente de diamants sont à la fois positifs et négatifs. Leurs dimensions s'observent au niveau économique, social et environnement.

Tableau : Les changements induits par l'exploitation du diamant

Niveau de changements	Changements positifs	Changements négatifs
Niveau économique	<p>Opportunité de gain ou revenu élevé ;</p> <p>Disponibilité d'épargne individuelle et familiale ;</p> <p>Equipements en moyens roulants (moto, voiture et vélo);</p> <p>Investissement dans les activités génératrices de revenu (<i>restaurant, boulangerie locale, cafétérias, mécanique et soudure, etc.</i>) ;</p>	<p>Augmentation des coûts des produits manufacturés sur le marché local;</p> <p>Hiérarchisation des individus en fonction de leurs richesses ;</p> <p>Recherche effrénée caractérisée par de nombreux cas de vols de bétail ;</p>
Niveau social	<p>Amélioration des conditions de vie : <i>construction des villas et habitations améliorées en tôles à Banankoro ;</i></p> <p>Affirmation de la foi en islam des exploitants miniers par la construction des mosquées en tôles ;</p>	<p>Affaiblissement du pouvoir des chefferies sur la gestion des ressources locales ;</p> <p>Affaiblissement des valeurs sociales locales liées au mode de vie des miniers ;</p> <p>Mariage précoce des filles et développement de la polygamie ;</p> <p>Nombreux cas de vols dans les champs ;</p>

Niveau de changements	Changements positifs	Changements négatifs
Niveau de l'environnement et de la biodiversité locale		Disparition de certaines ressources fauniques phares du village (éléphants, buffles, etc.) ; Perte des ressources ligneuses et non ligneuses ; Existence de nombreux trous non remblayés; Diminution des terres agricoles ; Pollution des cours d'eau ;

III. Rôle et statut socioéconomique des femmes dans les zones minières étudiées

La situation de la femme dans les zones minières n'est pas similaire à celle des hommes. Leur présence est souvent liée à des causes bien précises à savoir le mariage, le petit commerce. Les filles en bas âge et encore en cours de la scolarité demeurent sous l'autorité des parents. Toutefois, les modes de production restent fortement dominés par la conjoncture économique minière autour desquelles s'élaborent les stratégies et visions individuelles et familiales de valorisation sociale. A cela, il faut mentionner le poids de la religion musulmane qui confine le rôle et le statut de la femme à des tâches purement domestiques.

3.1. Les représentations sociales liées au statut de la femme

Le contexte culturel et le poids de la religion dominé par l'obéissance aux préceptes de l'islam ont façonné les représentations sociales autour du statut de la femme. Ces représentations sociales sont liées au mariage et à la division sexuelle du travail. Le premier niveau de représentation sociale se rapporte à la situation de la jeune fille de sa naissance à l'âge de 14 ou 15 ans. Dans cette tranche d'âge, son devenir social se construit à travers l'apprentissage des travaux domestiques en vue de son futur mariage. On comprend dès lors pourquoi nombreuses filles en zone minière ne terminent pas le cycle primaire ou accèdent difficilement au secondaire. Elles sont très tôt préparées et données en mariage au premier Master ou exploitant. Les cas de grossesses précoces et du nombre élevé de filles mères sont perceptibles lorsqu'on parcourt les ménages. Souvent en cas de divorce, les filles regagnent la maison familiale et sans assistance. Elles y mènent souvent une vie sociale difficile et sont mal perçues dans le village. Le second niveau de représentation socio statutaire de la femme est lié à la division sexuelle du travail. Cette division sexuelle du travail encore présente dans les manières locales de penser confine la femme dans les activités purement domestiques quand bien même celle-ci tend à se libérer à travers le développement des activités auxiliaires liées à l'économie du diamant.

3.2. La place et les rôles de la femme dans l'artisanat minier

L'observation de terrain couplée aux dires des femmes rencontrées dans les villages étudiés lors des focus groups laisse apparaître une représentativité sociodémographique féminine de forme pyramidale dans la chaîne des acteurs impliqués dans l'exploitation artisanale du diamant. En effet, on compte peu de femmes dans la catégorie des masters. Elles sont inexistantes dans les catégories de sous masters et chefs d'équipe. L'unique femme rencontrée à

Soumassania et figurant dans la catégorie des masters serait venue de Sibiribaro où elle est native. Elle a sous sa direction plus d'une douzaine d'hommes et de femmes sur son chantier dont elle assure l'approvisionnement en matériels de travail, ration alimentaire et assistance médicale. Toutefois, elle œuvre dans la clandestinité comme grand nombre d'exploitants masculins non reconnus officiellement. Par contre, on retrouve à la base de la pyramide un vaste prolétariat de mineurs féminins, aux situations sociodémographiques et matrimoniales diverses. Leur âge va de 15 à plus de 40 ans. Grand nombre d'entre elles n'ont pas terminé le cycle scolaire primaire.

Ces femmes affirment travailler dans l'artisanat minier afin de contribuer au côté de leurs époux aux dépenses du ménage. Avec l'implication des femmes dans le travail minier, la division sexuelle de travail s'estompe au profit de l'accumulation de la richesse afin de garantir la durabilité du mariage et réduire les conflits de prise en charge souvent évoqués par les hommes comme prétexte de divorce. D'après les dires des femmes, « *une femme qui travaille et qui rapporte de l'argent à la maison est souvent bien vue et respectée de son mari ; Celle qui reste à la maison et attend tout du mari est souvent négligée et réduite au silence* ». Les mineurs femmes s'engagent individuellement ou en groupe prestataire de service. Elles sont souvent chargées confinées à des tâches spécifiques à savoir :

- Le portage dans des sacs de 50kgs des graviers vers les points d'eau de lavage ;
- Le lavage des graviers ;
- La tenue de la cuisine quotidienne des mineurs sur les chantiers ;

Matrice 1 : Niveau de prospérité des acteurs impliqués dans la chaîne de production

Niveau de prospérité	Echelle de représentativité	Explications
Les plus riches	●● ●●	<i>Propriétaires des bulldozers ; Diversités dans les réseaux de relation; Plus d'argent pour payer les parcelles ; Propriétaires de bétail ; Lieux de résidence à Conakry, Kérouané et Banankoro ;</i>
Les riches	●●● ●●●	<i>Plus d'expérience dans la gestion minière ; Nom présence des exploitants locaux ; Meilleure connaissance de la valeur de diamant ; Financement des clandestins.</i>
Les moyens	●●●● ●●●●	<i>Un peu de capital ; Propriétaires de moto ; Présence des femmes exploitantes comme sous masters clandestins.</i>
Les plus pauvres	●●●●●● ●●●●●● ●●●●●●	<i>Exploitants clandestins ; Dépendance vis-à-vis des riches ; Autofinancement à partir des produits agricoles ; Polygames avec tendance à de nouveaux mariage ; Mauvaise gestion financière ;</i>

Nombreuses sont les plaintes de ces femmes relatives à leurs conditions de travail et statuts dans l'artisanat minier. Elles sont moins rémunérées comparativement aux hommes. En

cas d'absence ou de retards répétés, elles sont purement et simplement licenciées sans aucune forme de redistribution financière des journées accomplies. Aussi travaillent elles sous la surveillance de leurs maris afin d'éviter des cas d'adultère.

**Focus groups avec les femmes
sur leurs places rôles dans
l'artisan minier**



Pour la majorité de ces femmes interrogées sur le devenir dans le métier de mineur creuseur, leur implication dans le portage et le lavage des graviers est guidée par un seul but ; celui de constituer un capital financier susceptible d'être réinvesti dans le petit commerce, la restauration et même dans l'exploitation minière en qualité d'exploitantes indépendantes. Malheureusement, peu d'entre elles sort de cette situation combien difficile de mineur et de laveur de graviers sur les chantiers.

CHAPITRE II

Le système foncier coutumier et les modes d'accès à la terre et aux ressources locales

D'après les chefferies locales kourouma, la terre constitue le substrat pour les autres ressources naturelles du terroir. Son système de gestion et d'exploitation varie en fonction des critères biologiques, sociologiques et saisonniers. Les principes et les règles coutumiers qui ont jadis gouverné la gestion du terroir et des autres ressources chez ce peuple ont connu des changements et adaptations suite au contact culturel nés des flux migratoires des mineurs non autochtones et surtout à l'affirmation du pouvoir étatique sur le patrimoine foncier guinéen au sortir de la colonisation. Qui assure aujourd'hui la gestion du foncier chez les kourouma ?

I. Les parties prenantes locales impliquées dans la gestion du foncier

Trois principales parties prenantes institutionnelles sont impliquées à divers niveaux dans la gestion du foncier. Il s'agit du douiti ou chef de secteur, le Bureau de condition et le chef de district.

1.1. Le chef de secteur

Il est le représentant direct du Président du district dans son secteur ou village. Son pouvoir est à la fois coutumier et administratif. Le chef de secteur est généralement choisi au sein des membres le plus âgé de la communauté autochtone et jouissant d'une bonne moralité et connaissance des coutumes et traditions.

En tant que structure locale institutionnalisée, le chef de secteur joue un rôle de modérateur social, de conseiller et d'arbitre dans la gestion consensuelle des conflits. Il est localement perçu comme le détenteur des coutumes et traditions. Des recours lui sont toujours faits par la population et le chef de district dans les prises des décisions susceptibles d'affecter la vie de la communauté.

1.2. Le bureau de condition

D'essence non formelle, cette structure institutionnelle locale n'est pas officiellement reconnue par l'Etat. Sa création et mise en fonctionnent dans les villages est récente. En effet, les bureaux de condition sont nés des insuffisances de la politique centraliste de l'Etat en matière de parcellisation et d'affectation des sites miniers. Cette politique a conduit à la dépossession des communautés autochtones établies de leur droit de contrôle et d'usage sur les terres locales désormais transformées en mines de production artisanale et semi-industrielle. C'est dans ce contexte que va naître et se développer les bureaux de condition.

Les bureaux de condition poursuivent deux buts fonctionnels. Le premier se rapporte à la fonction de contrôle qu'ils exercent sur l'accès et l'exploitation souvent illégale sur le foncier minier. Ce contrôle est soutenu par le douiti ou chef de secteur y compris les chefs de district et le Poste Armé. De par cette pratique, ils favorisent l'accès d'exploitants clandestins d'origine locale et étrangère. Le second but fonctionnel est d'ordre productif car les bureaux de condition sont chargés de percevoir 10% de la valeur des produits miniers trouvés sur les chantiers clandestins en plus de paiement de 3000 à 5000 Francs guinéens par trous d'exploitation. De

l'ensemble des sommes perçus, il est reversé 90% au Poste Armé local afin de limiter ses contrôles et les arrestations.

1.3. Le Président du district

Le district est la plus petite unité de la décentralisation administrative à la base en Guinée. C'est un village d'au moins 500 habitants. Il peut comprendre plusieurs villages appelés secteurs. Le Président du district est un élu des collectivités locales au suffrage direct. Il est chargé sur la base d'un Plan de Développement Local (PDL) de:

- Mobiliser et gérer les ressources humaines et financières autour des programmes de développement local;
- Représenter l'autorité locale au niveau de sa juridiction administrative.

A ce titre, il instruit tous les problèmes sociaux et administratifs de sa collectivité. Assisté d'un conseil de district il délibère sur les cas de conflits de tout genre.

II. Les principes d'accès au foncier

Les principes et dispositifs traditionnels d'accès au foncier chez les kourouma se sont adaptés dans le temps et l'espace, au nouvel contexte politique, économique et social bien qu'ils gardent encore les principes référentiels de base fondés sur les droits généalogique et familial.

2.1. Le principe de droit généalogique

Ce type de principe demeure le fondement transversal des droits d'accès au foncier et aux autres ressources du terroir. Ici le terroir est avant tout considéré comme la terre des ancêtres fondateurs. A ce titre, l'appartenance d'un individu à l'ethnie kourouma c'est-à-dire à la lignée descendante de l'ancêtre fondateur lui confère le droit d'accès aux ressources du terroir. Ce principe de droit généalogique se fonde sur la consanguinité faisant de la terre et des autres ressources naturelles des biens inaliénables et collectifs. Elles font partie de la propriété collective appartenant à la fois aux générations passées, présente et future. L'accès et les règles qui régissent leur utilisation se définissent à partir du lien de sang. La consanguinité constitue le support de la consensualité autour duquel les kourouma élaborent les modes d'utilisation locale des espaces et ressources naturelles disponibles.

2.2. Le principe de droit familial

Chez les kourouma, les terres du village sont en général réparties entre les familles. Les individus gèrent donc des parcelles de terres familiales sur lesquelles ils exercent leurs droits d'usage, de contrôle et succession. Le régime de propriété familiale est également régi par le lien de sang et conditionne le type de mariage. Ici le mariage est d'essence exogamique. Il est difficile aux femmes non natives mais résidentes par les liens de mariage d'accéder directement au foncier familial. Toutefois, nuance mérite d'être faite pour le cas des allogènes ayant contracté un mariage à une femme du clan, ou du village d'accueil.

2.3. Le principe de réceptivité des populations non autochtones

Le principe de réceptivité sociale s'appuie sur le droit d'attribution d'une portion des terres à des allogènes ou allochtones mariés à un membre de la famille et désireux de s'établir dans le village. Les situations de réceptivité et de légitimation par le mariage des allogènes dans la société kourouma sont nombreuses. Elles démontrent la capacité du système social

communautaire à s'adapter face aux contingences historiques et économiques extérieures liées à l'utilisation des ressources du terroir.

La présence des populations non autochtones est le résultat des flux migratoires internes, nationales et régionales liés à des causes diverses à savoir :

- La recherche d'un travail plus rémunérateur dans les sociétés minières;
- L'exploitation des ressources minières ;
- Les alliances matrimoniales intra-communautaires locales ;
- Les affectations à des postes de services publics pour les fonctionnaires de l'Etat ;
- Les visites familiales débouchant le plus souvent sur des séjours définitifs.

En effet, l'établissement des allochtones et allogènes a été un facteur d'extension du paysage social et professionnel local à Soumassania. D'après les douiti et leurs notables, les populations sont porteuses d'innovations en réponse aux besoins socioéconomiques existants ou générés. Le plus souvent, entre les autochtones et allochtones, la cohabitation sociale est moins conflictuelle du fait de la proximité des aires ethnoculturelles des groupements sociaux en présence. Ce qui n'est pas le cas en général lorsqu'il s'agit des allogènes ou étrangers. Ceux-ci sont considérés comme des envahisseurs. Les discours locaux sur leur présence sont chargés de distance sociale et d'altérité souvent causes de repliements communalistes, de tension et de conflits sociaux.

III. Les modalités locales de gestion des espaces fonciers spécialisés

Du point de vue structurel, le terroir chez les kourouma présente l'image d'un support géographique comprenant différents types d'espaces fonctionnels souvent spécialisés moins intégrés les uns aux autres. A chacun des espaces correspondent des règles et modalités de gestion spécifiques.

3.1. Le foncier agricole

Il faut entendre par foncier agricole, l'ensemble des espaces défrichés et non défrichés affectés à des fonctions agraires. L'accès à ces terres est libre à l'intérieur des parcelles familiales pour les populations autochtones. Il en est de même pour les zones marécageuses et marres d'eau, se situées dans les limites des terres familiales saisonnièrement occupées par les femmes des activités de pêche au barrage. Avec le développement de l'exploitation artisanale et semi-industrielle du diamant, les familles ont de plus en plus tendance à pérenniser leurs droits d'appropriation à travers la mise en place des vergers (manguiers, orangers, avocatiers) même lorsque ces parcelles sont mises en jachère.

3.2. Le foncier minier

Il n'existe pas dans le savoir coutumier des kourouma un dispositif juridico philosophique des principes préétablis de gestion du foncier à l'instar des règles qui régissent l'accès aux terres agricoles. L'activité minière est de pratique récente car datant des 1956 (52 ans). De plus, la politique de parcellisation des sites miniers mise en place par l'Etat a fortement contribué à la déterritorialisation des terres communautaires et familiales au bénéfice des titulaires officiels souvent non autochtones. Une grande partie du terroir a été ainsi délimitée et affectée à des opérateurs économiques ne résidant pas dans les villages mais dans les agglomérations urbaines de Banankoro et Conakry. Aujourd'hui, deux types de principes à la fois formels et informels règlement l'accès au foncier minier. Du point de vue formel, référence est faite au Code minier à travers la loi 93/025/CTR du 10 juin 1993 et ses textes d'application. Cette loi définit les différents acteurs impliqués dans le processus d'exploitation et

de commercialisation des ressources minières à savoir : *les exploitants titulaires, les collecteurs et les comptoirs d'achat*. Il existe aussi des structures publiques chargées de la gestion et de la délimitation des parcelles minières.

Du point de vue informel, les communautés locales et les opérateurs miniers individuels ont su développer dans la clandestinité des mécanismes d'accès et d'utilisation du foncier minier à travers les bureaux de condition. Ils sont chargés de formaliser dans la clandestinité et sous la protection des militaires du P.A. toutes les initiatives d'exploitation artisanale de diamant.

Ils rendent compte de leurs actions au chef de secteur et de district des fonds collectés et de l'effectif des individus en activité sur les chantiers.

3.3. Les sites sacrés

Autrefois, animistes, les kourouma se sont convertis à l'islam. Ils ont adopté les principes et modes de vie religieux propre à la religion musulmane. Toutefois, ils gardent un référentiel relationnel fort entre eux et les ancêtres fondateurs. Malheureusement, force est de constater au regard des dires recueillis auprès des notables et doyens d'âge, l'extension des sites miniers et le déboisement du massif forestier ont contribué à l'extinction des sites sacrés dans certains villages. Les exploitants titulaires des parcelles octroyées par l'Etat n'hésitent pas à envahir ces espaces avec des engins lourds car désormais affectés à l'exploitation minière. A Famorodou, les communautés locales établies ont affirmé disposer d'un site sacré encore actif. Elles continuent d'observer selon les rituels coutumiers les règles et interdits liés à l'accès et à l'utilisation des ressources floristiques et fauniques qu'ils recouvrent.

Le site sacré de Famorodou. Toute extraction de ressources naturelles est interdite



3.4. Le foncier pastoral

Du point de vue géographique et règlementaire, les espaces affectés au développement des activités pastorales sont délimités et localisés dans les zones non aménagées souvent éloignées des habitations. D'après le représentant du groupement des éleveurs du district, Mamadou Condé Dinguiraye, le foncier pastoral à Soumassania est localisé à environ trois(3) kilomètres dans les bas fonds immédiats aux collines qui forment une ceinture naturelle autour du village. Cet espace a été créé pour contenir les flux migratoires des éleveurs peulhs et sierra léonais. Sa localisation éloignée des zones d'habitation visait à prévenir les risques de conflit souvent violents entre éleveurs et agriculteurs en cas de déprédation des cultures et autres dégâts liés aux feux de brousse.

Malheureusement, ces conflits sont devenus récurrents à Soumassania et même dans les autres villages limitrophes avec la récession dans l'activité minière. En effet, l'extension des sites miniers a grandement conduit à une consommation accélérée des terres agricoles.

**Encadré 1 : Histoire de l'élevage et des conflits entre éleveurs et agriculteurs à Soumassania
(Interview réalisée le 15 Décembre 2008 avec Mamadou Condé)**

Je m'appelle Mamadou Condé Dinguiraye. Je suis le Représentant des éleveurs du district de Soumassania et Masando qui regroupent plus de huit villages. Nombreux individus qui pratiquent aujourd'hui l'élevage du gros bétail à Soumassania étaient au départ des exploitants miniers. Ils étaient attirés par le travail de diamant. Après quelques années de travail infructueux, ils ont sollicité l'accord des autochtones pour délimiter le site actuel où sont parqués tous le gros bétail du village.

Le premier à s'investir dans l'activité pastorale à Soumassania fut un autochtone du nom Famodou Kourouma. Ce n'est qu'après que le village va enregistrer l'arrivée massive des éleveurs sierra léonais fuyant la guerre civile. Aujourd'hui beaucoup d'entre eux sont repartis. Il ne reste que ceux qui sont venus de Fouta Djalon. Les activités pastorales sont localisées à 3 kilomètres du village dans sa partie Ouest sous la grande colline. Cette zone géographique se caractérise par la présence en toute saison de pâturage car située dans un bas fonds. En saison des pluies, le bétail est amené sur les flancs des collines. On y trouve des campements d'éleveurs et des enclos afin d'éviter la divagation du bétail cause de nombreux conflits entre Agriculteurs et Eleveurs à Soumassania. La taille moyenne du cheptel vivant par éleveur se situe entre 50 et 100 têtes de bœufs.



**Mamadou Condé Dinguiraye,
Représentant des éleveurs de
Districts de Soumassania et
Masando**

Concernant les conflits entre Agriculteurs/Éleveurs à Soumassania, il faut dire qu'au temps de l'ancien Président de District Famory Kourouma la délimitation entre les zones agricoles et pastorales était nettement matérialisée. Aussi à cette époque, il y avait peu d'agriculteurs. Beaucoup d'individus étaient dans le diamant. De nos jours beaucoup de gens sont revenus dans l'agriculture. Tel est le cas aussi des populations non autochtones arrivées par vagues successives dans le village à cause du diamant. Des champs sont créés çà et là. Avant que les responsables ne s'en rendent compte, c'est souvent trop tard..... En 1988, il ya eu lors d'un conflit un abattage par fusil de plusieurs têtes de nos bétails. . Les populations locales ne cessent de demander notre départ du village. Nous avons sollicité un moratoire d'une année de discussion et d'échange sur la planification et gestion du foncier pastoral.

IV. Les facteurs dysfonctionnels du système foncier coutumier et leurs impacts sur la durabilité des ressources locales

Le système foncier coutumier jadis en vigueur chez les kourouma a perdu de sa vitalité et fonctionnalité d'antan. Les mécanismes de contrôle et sanction ne sont plus observés ni appliqués à cause de la loi et des dispositions juridiques modernes édictées par l'Etat guinéen. A l'origine de ce dysfonctionnement se trouvent un certain nombre de facteurs manifestes et latents.

4.1. Les facteurs dysfonctionnels du système foncier

Il s'agit des facteurs qui ont directement ou indirectement contribué à l'affaiblissement du système coutumier de gestion sont

4.1.1. L'affirmation du pouvoir étatique sur le patrimoine foncier

Les mutations politiques nées des périodes coloniales et postcoloniales ont introduit de nouvelles pratiques dans la tenure foncière. Les multiples dispositions juridiques élaborées dans le temps ont été caractérisée par la mise en place des législations foncières nouvelles affirmant la primauté de l'Etat. Ce centralisme étatique a conduit à la spécialisation des espaces (miniers et forestiers) et à la promotion de la propriété privée par l'immatriculation des terres. La politique de parcellisation des sites miniers et leur affectation à des ayant droits souvent externes au communauté locale en est une preuve. Sa mise en place a affecté l'équilibre biologique et global jadis entre l'homme et son milieu.

Dans la vision administrative et professionnelle, la forêt est un espace à part, dominé par les enjeux économiques de l'exploitation du bois et de façon secondaire des autres ressources naturelles. Toute l'histoire postindépendance de la gestion étatique des forêts n'a été que celle de la lutte pour le territoire poussant les sociétés forestières dans une perpétuelle réélaboration des identités territoriales. Les systèmes locaux de gestion des ressources locales sont considérés comme des vestiges du tribalisme hostiles aux enjeux modernes de développement économique national. Les efforts de l'Etat ont longtemps consisté à l'insertion des principes et règles de gestion locale des terroirs et de leurs ressources dans la logique productiviste. Cette dynamique politique ne peut que mettre à tout moment le patrimoine foncier en présence du capital à l'occasion des acquisitions des titres d'exploitation par les sociétés minières. Ces pratiques n'ont généré qu'incompréhension et parfois violence entre les communautés locales et les autorités administratives et les exploitants miniers.

4.1.2. Les flux migratoires internes et externes

L'économie minière est facteur de flux migratoires des populations souvent à la recherche du travail et des revenus. Les villages de Soumassania, Wéndékérédou, Konédou, Famorodou n'ont pas été épargnés par ces mouvements humains dès 1956 faisant d'eux ses sites d'accueil. Les populations autochtones Kourouma se sentent aujourd'hui envahis, selon leurs dires, par des étrangers qui n'hésitent pas à entrer en compétition dans l'utilisation des ressources naturelles. De 1981 à 1993, ces mouvements vont s'accroître avec l'arrivée massive des éleveurs Sierra léonais fuyant la guerre civile. Cette période a coïncidé aussi avec la destruction par les jeunes du village Soumassania des huttes construites par les migrants étrangers avec l'obligation de la part des de construire à la place des maisons dures.

4.2. L'état des lieux des ressources locales

Cinq principales ressources ont servi de critères à l'évaluation locale de leur évolution. Il s'agit de la forêt, de la disponibilité des terres agricole, des ressources halieutiques dans les cours

d'eau, la faune sauvage, la densité démographique des populations autochtones et non autochtones.

Tableau : Evolution des ressources locales

Ressources locales	Création du village jusqu'à 1930	1930 - 1958	1959 - 1984	1985 - 2008
Foret	●●●●●● ●●●●●● ●●●●●●	●●●● ●●●● ●●●●	●●● ●●●	● ●●
Terres agricoles	●●●●●● ●●●●●● ●●●●●●	●●● ●●● ●●●	●●● ●●●	●●
Les ressources en poisson des principaux cours d'eau (<i>Nyinko</i>)	●●●●●● ●●●●●● ●●●●●●	●●● ●●●	●●● ●●●	●
Faune sauvage	●●●●●● ●●●●●● ●●●●●●	●●● ●●●	●●● ●●●	●
Population autochtone	● ●●	●● ●●	●●● ●●●	●●● ●●● ●●●
Population non autochtone		●●● ●●●	●●● ●●● ●●●	●●●●●● ●●●●●● ●●●●●●

4.2.1. La foret

D'après les dires des populations autochtones les plus âgées rencontrées dans les villages Somassania, Konédou, Wéndékérédou et Famorodou, les sites actuellement habités étaient couverts d'une grande végétation de foret dense avec des savanes intruses. Les collines délimitant les alentours étaient verdoyants et comprenaient une diversité de flore et de sous produits forestiers non ligneux. Leur dégradation accélérée a commencé à partir de 1930 avec l'implantation des premières sociétés minières. Elle s'est intensifiée entre 1956 et 1958 avec le développement des exploitations artisanales.

En effet, l'arrivée par vagues successives des populations migrantes allochtones et allogènes en quête de travail et de revenu a eu pour conséquence :

- L'ouverture de nouvelles parcelles agricoles ;
- L'extraction massive des bois de la foret pour la construction des habitations ;
- L'extension de l'espace habité ;
- Le développement du commerce de charbon de bois

A ces facteurs directs, il faut ajouter les pratiques saisonnières de feux de brousse souvent non maîtrisées. Aujourd'hui, le front forestier a reculé pour se confiner le long des cours et les flancs hauts des collines servant de sites sacrés.

4.2.2. Les terres agricoles

La disponibilité en terres agricoles varie d'un village à l'autre. Elle dépend aussi de la densité démographique et des impacts issus de l'extension des exploitations minières caractérisées par la destruction du sol. Les superficies des terres cultivables ont stagné. Tel est le cas du village Famorodou dont le terroir est limité de part et d'autre coté de la principale route par des chaînes de colline et de nombreux trous non remblayés. Ce qui laisse peu d'espace à l'ouverture de nouvelles friches. D'après les dires des populations locales, la durée des jachères est de plus en plus courte. Elle est aujourd'hui de 2 ans au lieu de 5 à 8 années comme au temps jadis. Les bas-fonds et certains lits des cours d'eau sont annuellement transformés en rizière. En effet, l'absence d'une politique soutenue de l'Etat en matière de réhabilitation écologique des zones fortement dégradées a conduit au cours de temps à une régression des terres cultivables. La superficie des zones dégradées délaissées par les sociétés semi industrielles demeure très élevée. Le transect de ces villages laisse apparaître l'image impressionnante des dégradations subies par le sol. Cette image rend compte de la vision et des pratiques productivistes non durables de la politique minière de l'Etat.



De vastes étendues de terres en jachère revalorisées dans la production de riz à Soumassania

Des zones fortement dégradées aux alentours de Soumassania



Aujourd'hui, les besoins en terre cultivable sont de plus en plus exprimés localement. Qu'il s'agisse des autochtones ou des populations non autochtones, les travaux de réhabilitation des zones dégradées en vue d'une valorisation agropastorale aura un cout élevé que les populations locales ne pourront pas supportées. De plus, il n'existe aucun mécanisme clairement définie en matière de plan local de gestion et d'utilisation des terres.

4.2.3. Les ressources en poisson dans les principaux cours d'eau

Nombreux cours arrosent les villages étudiés dont les principaux sont Nyonko, Gbabomko, etc. Autrefois riches en ressources halieutiques, ces cours d'eau ont été fortement pollués par les divers travaux de dragages et barrages menés par les nombreuses sociétés minières. Le lavage des graviers

4.2.4. La faune sauvage

Les ressources locales en faune sauvage, jadis prospères et diversifiées, ont considérablement régressé. D'après les dires des populations autochtones, plus de 90% du patrimoine faunistique représentatif des terroirs où vivent de nos jours les kourouma ont disparu. Les espèces fauniques jadis représentatives comme l'éléphant, le buffle et la panthère n'existent que de noms dans les mémoires lointaines des générations passées.

Cette perte en biodiversité animale a aussi un impact négatif sur le fait culturel local. En effet, les populations autochtones kourouma qui furent jadis des grands chasseurs de mammifères, au regard de leurs récits historiques de conquête des territoires, se sont reconvertis dans l'agriculture et l'exploitation minière. Peu sont les kourouma qui continuent encore de s'investir dans la chasse. Celle-ci est limitée à la capture ou abattage des aulacodes qui peuplent aujourd'hui les savanes. Parmi les causes de cette régression, il y a la déforestation accélérée du massif forestier, les bruits des bétails en divagation et les pratiques de feux de brousse occasionnés par les éleveurs transhumants.

4.2.5. La densité démographique

Les populations locales sont unanimes pour reconnaître que la densité sociodémographique des villages étudiés ont connu une évolution. Plusieurs facteurs sont à la base de cette croissance démographique. Il y a l'introduction de l'exploitation minière avec son cortège de flux migratoires des populations non autochtones. Ces mouvements migratoires le sont encore avec de plus en plus une tendance à la stabilisation des migrants dans les villages d'accueil.

Une fois mariés aux filles autochtones, les non autochtones bénéficient des opportunités d'accès au foncier agricole à travers le principe de réceptivité. Du point de vue général, la population dans les villages présente un profil jeune avec une forte dominance des enfants et des hommes. La taille démographique des autochtones reste numériquement faible par rapport à la densité des populations migrantes dans les villages Soumassania, Wendékérédou, Konédou et Famorodou. Les migrants sont plus dans l'exploitation minière. Avec la politique de parcellisation, nombreux tentent de s'investir dans le maraichage et la production des vivriers.

CHAPITRE III

Exploration de l'application de la réglementation statutaire et des perspectives d'une gouvernance maîtrisée de l'artisanat minier dans les sites du projet

Le code minier reste le document de référence en matière de réglementation de du secteur des mines et carrières en République de Guinée. A cela le Gouvernement a adopté de nombreux textes de lois, Arrêtés et Décrets fixant ou abrogeant certaines procédures liées à l'exploitation artisanale et à la commercialisation du diamant. Du point de vue de l'histoire, l'exploitation artisanale de diamant date d'avant l'indépendance. Elle n'a été autorisée qu'en 1992. Selon la Loi 93/025/CTRN du 10 juin 1993, l'exploitation artisanale de diamant est celle réalisée par des détenteurs d'autorisation d'exploitation délivrée par le Ministre en charge des Mines et qui est effectuée en dehors des concessions minières octroyées aux industriels et semi-industriels. La seule dérogation à la zone d'exploitation est l'existence d'une convention entre la société industrielle ou semi-industrielle et l'exploitant artisanal (Tall, 2008). Cette même loi définit les différentes catégories des acteurs statutaires habilités à s'impliquer dans l'exploitation minière et la commercialisation des produits.

I. Les acteurs de la chaîne de production et de valorisation

Le Code minier dénombre trois catégories d'acteurs dans la chaîne officielle de production et valorisation du diamant artisanal. A travers cette catégorisation officielle, il y a d'est à dire des acteurs non reconnus par la loi qui n'hésitent à s'impliquer à divers niveau de la chaîne.

1.1 Les acteurs de la chaîne officielle

Ce sont des parties prenantes privées (personnes physiques et morales) dont les rôles sont officiellement et clairement définis dans la chaîne de production et de commercialisation et reconnus par le code minier. Il s'agit de l'exploitant artisanal, des mineurs creuseurs et des collecteurs.

1.1.1 L'exploitant artisanal

L'exploitation artisanale de diamant est celle réalisée par des détenteurs d'autorisation délivrée par le Ministre en charge des Mines. Elle est effectuée en dehors des concessions minières octroyées aux industriels et semi-industriels. Au regard de cette disposition juridique et réglementaire, l'exploitant artisanal est défini comme une personne physique et morale de nationalité guinéenne jouissant d'une autorisation d'exploitation artisanale officiellement octroyée par le Ministre en charge des Mines. Toute sa production et ses ventes doivent être enregistrées dans un registre. Il est tenu de vendre la totalité de sa production aux collecteurs.

La loi 93/025/CTRN du 10 juin en ses articles 9, 10, 11,12, 13 et 14 définit les personnes physiques et morales ne pouvant prétendre à une autorisation d'exploitation artisanale de diamant. Il s'agit des fonctionnaires, des agents et employés civils ou militaires de l'Etat et des collectivités territoriales. A ceux-ci s'ajoutent les actionnaires et employés des sociétés minières

y compris les personnes ayant fait l'objet d'une infraction et condamnation à la législation minière.

1.1.2 Les mineurs creuseurs

Ce sont les acteurs de la basse chaîne de production de production. Ils sont reconnus dans la chaîne officielle des acteurs et ont pour tâche principale de creuser. On trouve dans cette catégorie d'acteurs des jeunes et individus âgés de deux sexes (hommes et femmes) travaillant sous contrat divers types de contrats de prestation de services allant du portage au lavage des graviers extraits des chantiers.

On distingue au sein des mineurs creuseurs deux (2) catégories d'acteurs. Il y a ceux qui travaillent sous un contrat verbal se militant à la journée du travail effectué un chantier. Ils sont payés à la tâche. La seconde catégorie concerne les mineurs plus ou moins stables œuvrant sous un contrat exclusif de production et de vente avec un sous master lui-même financé par un master. Ils sont totalement pris en charge en matière d'alimentation (riz et autres), de soins médicaux et d'outillages de travail. En cas de découverte de diamant, le coût de vente du produit est négocié entre le master et les mineurs creuseurs en tenant compte des dépenses initialement engagées.

Les mineurs creuseurs constituent la cheville ouvrière de l'économie minière artisanale. Souvent en grand nombre, ils travaillent dans des conditions difficiles ne respectant pas les obligations de sécurité et d'hygiène.

1.1.3 Les collecteurs

Le processus de commercialisation du diamant commence avec le collecteur. L'article 21 de la loi 93/025/CTRN du 10 juin 1993 stipule ceci : La production artisanale est exclusivement vendue aux collecteurs reconnus ou aux comptoirs d'achat légalement installés. Le collecteur a l'obligation de collecter les diamants provenant de l'exploitation artisanale et de les vendre aux comptoirs d'achat, seuls autorisés à exporter en Guinée. L'article 22 précise de façon explicite les conditions statutaires du collecteur et les obligations s'y rattachant.

Ne peut être collecteur ou encore exercer cette activité qu'une personne physique et morale de nationalité guinéenne et n'ayant jamais acquis une autre nationalité. Elle doit avoir une résidence principale en Guinée et être titulaire d'une autorisation de collecteur délivrée sous la forme d'une carte de collecteur par le BNE (Bureau Nationale d'Expertise). Toutes les transactions du collecteur (achats et ventes) à un comptoir autorisé doivent être enregistrées dans un registre. Il doit avoir en sa possession un bordereau numéroté pour toutes opérations d'achat et de vente. L'ensemble de ses opérations devront être transcrites dans les livres paraphés du BNE.

1.1.4 Les comptoirs d'achat

Tout comme chez les collecteurs, l'article 21 de la loi 93/025/CTRN du 10 juin 1993 définit le processus de commercialisation de diamant au niveau des comptoirs d'achat qui sont soumis à des réglementations.

1.2. Les acteurs non officiels

Il s'agit des acteurs parallèles non titulaires de papiers officiels œuvrant en dehors de la chaîne officiellement reconnue des acteurs mais dont les actions perturbent l'application effective et efficace du cadre réglementaire statutaire. Numériquement plus représentés que les acteurs officiels, on y trouve dans cette catégorie d'exploitants des acteurs locaux issus des

communautés établies dans les sites de production. Ce sont entre autres les exploitants indépendants ou débrouillards et les courtiers.

1.2.1. Les exploitants indépendants ou les débrouillards clandestins

Se classent dans cette catégorie les acteurs locaux non officiels mais impliqués à leur propre compte à l'exploitation artisanale de diamant. Ils se définissent comme indépendants car ils ne bénéficient d'aucune assistance financière ni matérielle de la part d'un Master ou sous master. Ils utilisent à la tâche cependant des mineurs creuseurs payés en nature ou en espèce pour le creusage et l'extraction des graviers. Ils s'occupent eux-mêmes de lavage des graviers et de la vente de leurs produits à qui de droit.

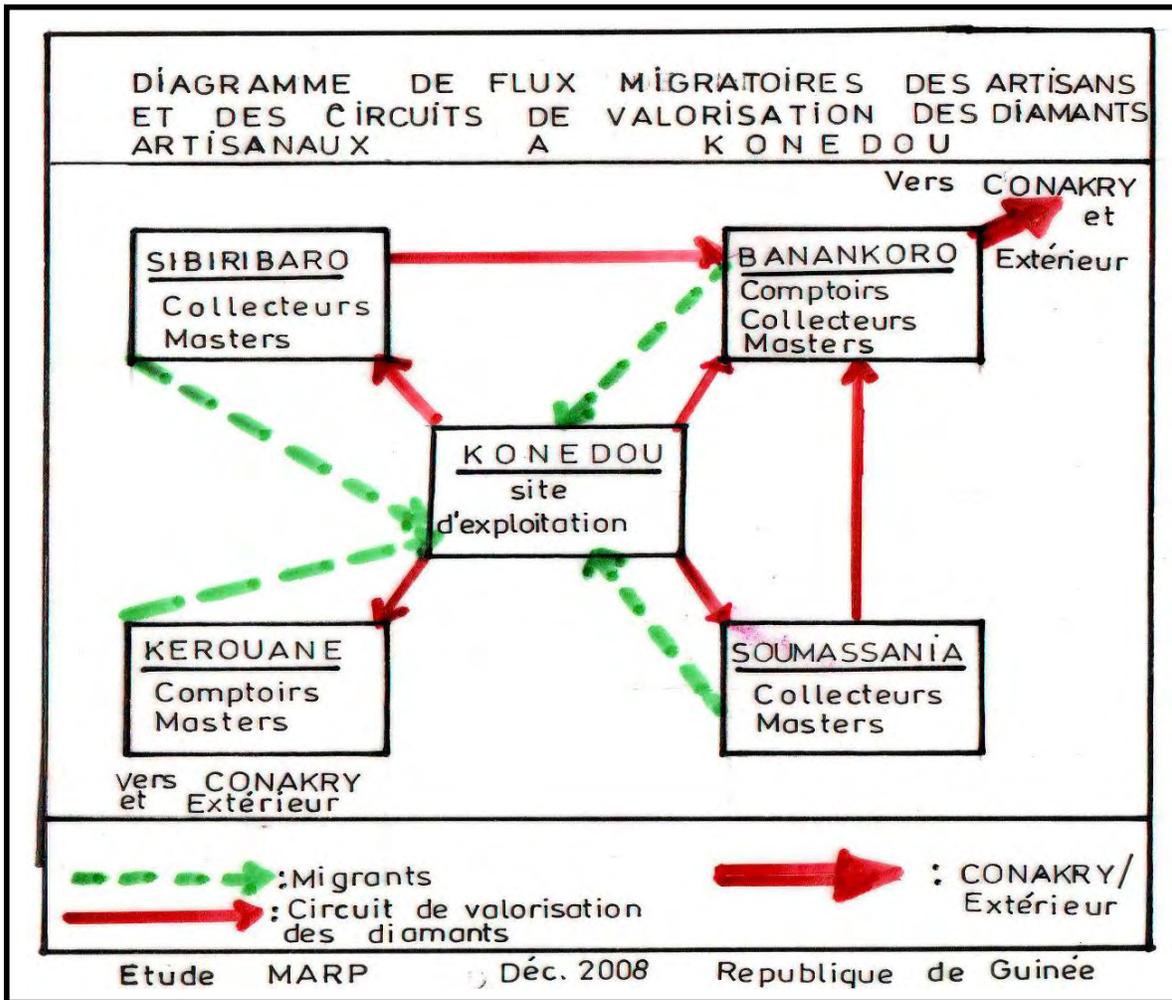
Ces exploitants indépendants se reconnaissent comme des artisans débrouillards qui investissent une partie de leurs produits agricoles (le riz, le manioc, etc.) et épargnes dans le financement des travaux d'ouverture des chantiers. Ils bénéficient souvent de l'appui des bureaux de condition vis-à-vis desquels sont versés hebdomadairement des taxes non officielles variant entre 3000 à 5000 FG. Il leur est aussi exigé le versement de 10% de la valeur des produits une fois vendus.

Les causes de la présence des exploitants indépendants ou débrouillards sont à rechercher dans l'affaiblissement dans le temps et l'espace de la politique de parcellisation des sites miniers artisanaux. En effet, nombreux sites miniers jadis affectés aux sociétés minières n'ont pas fait l'objet depuis plusieurs années d'une réhabilitation en vue d'une réaffectation à des fonctions de production artisanale. Ces sociétés ont laissé derrière elles des zones fortement dégradées à l'intérieur desquelles certains exploitants indépendants procèdent à des recherches des sites potentiellement productifs. D'autres évoluent dans des sites encore vierges ou procèdent purement et simplement à l'exploitation des espaces agricoles.

1.2.2. Les courtiers

Il s'agit d'une catégorie d'exploitant impliquée dans la chaîne de valorisation. Elle achète dans la clandestinité le diamant aux mains des exploitants le plus souvent indépendants pour le revendre aux collecteurs. Cette catégorie d'acteurs n'est pas reconnue dans le Code minier mais demeure très active dans les zones minières. D'après Tall (2008), il paie une redevance annuelle de 500.000 FG dont le recouvrement est assuré par le BNE. De par ces redevances payées, les courtiers se voient légitimer dans leurs actes. Ce qui ne favorise pas une transparence et la bonne gouvernance dans la gestion et le suivi des circuits de production et de commercialisation édictés par les textes juridiques dont sont sensés appliquées les structures administratives compétentes. Deux types de courtiers évoluent dans les zones diamantifères. Il y a ceux qui disposent d'une surface financière et qui jouissent d'une indépendance dans leurs activités. D'autres sont, par contre, sous la dépendance financière d'un collecteur ou d'une tierce personne intéressée.

Figure : Flux migratoires des acteurs et de valorisation de diamants autour de Konédou



II. Les principales contraintes à un développement maîtrisé de l'artisanat minier

Nombreuses sont les contraintes à l'émergence d'un secteur minier artisanal respectueux des droits coutumiers de propriété en Guinée. L'approche étatique de parcellisation des terres a conduit plus à une négation des règles traditionnelles d'accès et de contrôle du foncier minier. Aujourd'hui, les bureaux de condition assument des fonctions latentes d'équilibre mais lesquelles se faisant dans un contexte favorable à la clandestinité. Ce qui ne permet pas une maîtrise déjà à la base de la traçabilité du diamant en Guinée.

2.1. L'essoufflement du modèle étatique de parcellisation des mines artisanales

Les politiques minières jusque là menées sont restées directives (approche Top down) marquées par des périodes d'autorisation et fermeture de l'exploitation artisanale. D'après les dires des populations locales, les périodes de fermeture ont été des moments intenses de violence subie de la part des appareils de répression de l'Etat (ratissage permanent des forces armées dans les villages, emprisonnement, etc.). Toutes ces pratiques de gestion étatique n'ont pas permis au pays d'asseoir à la base un mécanisme structuro fonctionnel rigoureux, susceptible d'impliquer les communautés riveraines des zones minières du triangle Kérouané – Macenta – Kissidougou dans une bonne gouvernance du patrimoine minier.

Aujourd'hui, le modèle étatique de gestion directive des parcelles s'essouffle du fait des arrêts des travaux de réhabilitation des sites dégradés abandonnés par les sociétés minières. Il a été porteur de conflits fonciers entre les titulaires officiels des parcelles et les propriétaires coutumiers. Certains exploitants titulaires sont souvent absents de leurs parcelles. Ce qui offre des occasions d'incursions des artisans indépendants. D'autres font travailler leurs parcelles sous contrat par des masters clandestins.

2.2. Le déficit opérationnel de la Division de l'Exploitation Artisanale

En principe, la gestion de l'exploitation artisanale est assurée par cette division. Structurée en trois (3) sections (orpaillage, exploitation artisanale de diamant, topographie, sécurité et surveillance), elle a la charge de l'organisation, l'encadrement et contrôle des exploitations artisanales. Si dans les textes les attributions de cette division et ses sections sont bien définies, force est de constater que les retombées de des fonctions qui leur sont assignées sont en dessous des attentes escomptées. Les moyens logistiques d'intervention sont insuffisants et parfois inexistantes. Ce qui limite l'accomplissement des missions dévolues à savoir :

- L'instruction des demandes d'attribution et de renouvellement des d'exploitation artisanale ;
- Le suivi des activités d'exploitation artisanale de diamant ;
- Le contrôle du paiement des redevances et taxes liées à l'exploitation artisanale ;
- La tenue des statistiques de production;
- La sécurité des exploitants et des encadreurs;
- La constatation des infractions et des dispositions adéquates;
- Les levés topographiques et la parcellisation des affectées à l'exploitation artisanale.

Tous ces déficits ne peuvent que concourir au développement de la clandestinité soutenue par les militaires en poste à travers les bureaux de condition créés et implantés dans les villages.

2.3. La forte tendance locale à la formalisation de la clandestinité des acteurs

Si l'exploitation industrielle et semi-industrielle bénéficie d'un contexte de transparence en matière d'identification et de reconnaissance des parties prenantes, il est aujourd'hui difficile d'appréhender le paysage des acteurs se classant comme exploitants artisanaux. Une forte tendance à la formalisation de la clandestinité dans les villages semble marquer le contexte actuel de production du diamant artisanal.

Face au déficit opérationnel des structures administratives d'encadrement et de gestion de l'exploitation artisanale, les bureaux de condition tendent à devenir dans les villages des structures incontournables de légitimation des procédures illégales d'accès et d'usage du foncier minier. Ils constituent pour les communautés locales l'interface plus ou moins officielle d'intégration dans les circuits de production et de commercialisation. Ces bureaux de condition tiennent leur pouvoir de contrôle et de décision des Postes militaires chargés de lutter contre les exploitations clandestines.

Somme toute, l'expérience a toujours démontré qu'une approche politique de gestion des ressources basée uniquement sur la répression, à l'exemple de la lutte contre la cocaïne, n'est pas durable. Elle ne peut que contribuer à un changement de stratégies des acteurs illégaux et à l'extension du phénomène. Tel a été et l'est encore la politique de parcellisation. Loin juguler la clandestinité, elle a plutôt généré à travers ses faiblesses une diversité d'acteurs et de structure dont les interventions sont contraires aux dispositions du Code minier.

III. Les scénarios possibles d'actions pour une intervention du projet DPDDA

Le contexte actuel des acteurs dans les sites d'intervention du projet DPDDA de production mérite d'être clarifié. Il est aujourd'hui difficile d'identifier et de reconnaître les artisans miniers locaux dont grand d'entre eux œuvrent dans la clandestinité. De plus, certains exploitants titulaires n'existent que de nom car ceux-ci n'ont pas procédé à un renouvellement de leurs papiers officiels.

3.1. La mise à jour du listing des exploitants titulaires

Le projet devra continuer dans sa lancée dans la mise à jour du listing des exploitants titulaires. Un travail similaire est en cours au niveau du projet. Mais cela devra se faire dans un cadre méthodologique bien défini et structuré autour d'un certain nombre de variables sociodémographiques et économiques pouvant servir d'indicateurs à une meilleure connaissance de cette catégorie d'acteurs à savoir:

- L'identité du titulaire (*Age, sexe, origine ethnique, Niveau d'étude, etc.*);
- Lieu de résidence du titulaire;
- Principale activité de gagne pain;
- Nombre de parcelles minières en possession ;
- L'ancienneté dans le travail minier;
- L'antériorité professionnelle;
- Le mode d'appropriation des parcelles minières et leurs coordonnées géo référencées;
- La disponibilité et validité des papiers officiels;
- La gestion financière des ventes et des investissements;
- Les aspects environnementaux de la parcelle;

Un rapport détaillé devrait être publié à l'issu de ce travail de recensement sociodémographique des exploitants titulaires dans les sites DPDDA échantillonnés.

3.2. La constitution d'un répertoire des exploitants locaux à partir des bureaux de condition

Il existe un grand nombre d'exploitants locaux se définissant comme indépendants. Leur paysage sociologique est cependant diversifié. On y trouve des masters, des sous masters, des mineurs indépendants travaillant sous contrat ou pas avec un collecteur ou sous master. Tous évoluent dans une clandestinité apparente.

Il est aujourd'hui possible de les identifier auprès des bureaux de condition implantés dans les villages situés en zone minière. Ces bureaux informels disposent des données sur l'identité des clandestins car ils sont chargés de procéder à des enregistrements et perceptions des taxes locales sur la valeur des produits trouvés et vendus. Le projet pourra mettre à contribution l'apport des bureaux de condition afin de disposer d'un listing plus ou moins fiable des exploitants locaux résidant dans ses sites d'intervention.

3.3. L'élaboration d'un plan d'utilisation et de gestion des terres

L'extension des sites d'exploitation minière ne cesse de contribuer à la réduction des espaces destinés aux activités agraires. A cela il faut ajouter les pressions liées au développement des activités pastorales non maîtrisées. Toutes ces problématiques manifestes dont sont aujourd'hui conscientes les communautés riveraines interpellent le projet sur la nécessité d'une planification et gestion durable des terres agricoles, pastorales, minières, etc.

Cette planification pourra déboucher sur une charte locale règlementant définissant les modalités d'accès et usage des terres y compris la protection des sites sacrés et ceux à haute valeur de conservation écologique à cause de la fragilité des écosystèmes.

3.4. La réduction des impacts environnementaux

L'exploitation du diamant a un impact sur le sol tant aux alentours des villages et même des habitations. L'ouverture de carrières marquées par des nombreux trous aux diamètres variants situés à la périphérie immédiate des cours d'eau demeure des exemples parlants.



Un chantier en activité non loin des habitations contrairement au disposition du Code minier

Le cours baouléni portant les impacts des passages successifs des sociétés minières



Les communautés locales des sites pilotes avec l'appui du projet DPDDA et les structures habilitées de l'Etat devront ensemble définir un cadre consensuel d'élaboration des mesures et procédures locales de réduction et de suivi des effets négatifs de l'exploitation minière. L'objectif visé à travers ces ateliers participatifs est de générer des données et informations nécessaires à la mise en place de ces dispositions sous la forme d'une charte locale de préservation des écosystèmes locaux. Les membres des constitutifs des bureaux de condition pourront être mis à contribution. Ils pourront aussi jouer les rôles d'interface dans la mise en œuvre de programme d'information et de vulgarisation sur le Code minier à travers les opérations de mobilisation et de sensibilisation au niveau local des acteurs industriels, semi industriels et artisanaux sur les enjeux et défis environnementaux. Pour cela, le projet pourra procéder à des actions de formation et de diffusion des dispositions du Code minier.

Conclusion générale

Que faut-il retenir de la mission de formation et de recherche en MARP sur l'exploitation artisanale de diamant dans les villages pilotes du projet DPDDA ?

- D'abord, il y a la réponse apportée aux attentes techniques de renforcement des capacités exprimées par le personnel et les partenaires directs et indirects du projet DPDDA. Cette nouvelle capacité technique acquise en salle a été testée sur le terrain auprès des communautés locales d'acteurs impliqués dans l'exploitation artisanale de diamant ;
- Au niveau des exploitations minières observées, force est de reconnaître que la politique de parcellisation du foncier minier n'a pas favorisé l'émergence à la base d'un artisanat minier maîtrisé tant par l'Etat que par les communautés locales riveraines établies. Nombreux exploitants officiellement titulaires des parcelles sont absents des sites de production. D'autres sont impliqués dans la sous traitance. Ce qui rend opaque la chaîne officielle des acteurs de la production et de commercialisation. Aujourd'hui, une diversité d'acteurs légaux et illégaux, aux dénominations variées, intervient dans le sous secteur minier en dépit des dispositions réglementaires du Code minier en Guinée.
- Au niveau des villages, la clandestinité reste le mode développé d'accès et d'exploitation du foncier dont le contrôle est désormais géré par les bureaux de condition avec la bénédiction des Postes Armés (P.A), des chefferies locales et même administratives. Les bureaux de condition sont aujourd'hui devenus la plate de forme de légitimation de l'illégal étatique là où le déficit opérationnel de ses structures est manifeste.

Il est difficile dans un tel contexte de procéder à une identification et reconnaissance des ayants droits statutaires en matière de droits de propriété. Le paysage des acteurs dans l'exploitation artisanale laisse apparaître deux catégories de parties prenantes socioéconomiques. Il y a d'une part les exploitants titulaires pour qui le problème d'identification se pose moins car une base officielle de données existe dans les structures administratives de gestion. Il suffirait de les reconstituer. D'autre, nous avons toute la cohorte des exploitants non officiels mais reconnus localement au niveau des villages par les bureaux de condition. Cette seconde catégorie œuvre souvent en clandestinité sur différents espaces miniers dont elle n'est pas propriétaire à savoir les anciens sites miniers industriels ou semi industriels, les parcelles octroyées mais non valorisées. Il y a aussi dans cette catégorie ceux qui exploitent directement après sondage les carrières à l'intérieur de leurs parcelles agricoles, les rives et fonds des cours d'eau, etc.

Toute une réflexion sur la méthodologie et l'approche susceptible de conduire à une meilleure identification de cette seconde catégorie d'exploitants artisanaux reste entièrement posée. Cette réflexion dans l'action pourra se faire en partenariat avec le Ministère en charge des Mines afin de définir le profil des acteurs et éviter par conséquent de créer à la place de l'illégalité une autre situation similaire. En effet, l'exemple de l'artisanat minier en Guinée est différent de celui de la République Centrafricaine où l'Etat dès 1963 c'est-à-dire trois ans après l'accession du pays à l'indépendance, a libéralisé le travail de diamant autrefois entre les mains des sociétés minières. Aujourd'hui, l'exercice du métier d'artisan minier ne souffre d'aucune ambiguïté statutaire sauf que dans ce milieu nombreux sont ceux n'ayant pas des papiers officiels réclamés (patente annuelle et cahiers de production). Les artisans miniers centrafricains sont issus des communautés locales autochtones et allochtones. Ils exercent leurs droits de propriété coutumiers soit par la découverte soit par l'héritage soit encore par le don ou l'achat. En Guinée, le pouvoir étatique reste encore dominant dans la planification et l'accès aux parcelles affectées aux fonctions de production artisanale de diamant.

BIBLIOGRAPHIE

Gueye Bara et 1991 : Introduction à la Méthode Accélérée de Recherche Participative
Freudenberger K

Freudenberger K : Droits fonciers et propriété de l'arbre et de la terre : Outils de diagnostic rapide, Rome, Italie ;

Tall Ahmédou 2008 : Etude sur les revenus publics provenant de l'exploitation du diamant, Projet ARD-DPDDA, Conakry, Guinée ;

MOGBA Zéphirin 2007 : Etude MARP dans les zones pilotes du projet DPDDA en RCA ;

ANNEXE

Liste des participants à la formation en MARP à Banankoro

N°	Noms et prénoms	Fonctions	Lieux de résidence
1	Dr Zéphirin MOGBA	Sociologue, Formateur en MARP	RCA
2	Stephen REID	Conseiller principal ARD	USA
3	Apollinaire KOLIE	Coordonateur du projet DPDDA	Guinée
4	Mamady CONDE	Ingénieur à la Direction des mines	Conakry
5	Laye DABO	Ingénieur à la DEAD	Banankoro
6	Denise KOUDOUNOU	ASOFODEH	Kissidougou
7	Faya TINKIANO	Ingénieur/ DPM	Kérouané
8	Kalili CAMARA	Gestionnaire de Bureau ARD	Conakry
9	Yomba SANOH	Chargé des relations ARD	Conakry
10	James A. SHYNE	Chef de projet DPDDA	Conakry
11	Dr Kent ELBOW	Consultant DPDDA	USA
12	Ibrahima BARRY	Modérateur consultant DPDDA	Conakry
13	Oumar MAGASSOUBA	Chef de secteur	Sibiribaro
14	El Hadj Mahmoud SANO	Conseiller résident ARD	Conakry
15	Yagouba DIALLO	Chauffeur prestataire ARD	Conakry
17	Maka TRAORE	Communauté villageoise	Sibiribaro
18	Ibrahima TRAORE	Communauté villageoise	Sibiribaro
19	Youssef DIALLOH	Communauté village	Soumassania
20	Fodé SOUMAH	Chauffeur prestataire ARD	Conakry
21	Aboubacar KEITA	Chauffeur prestataire ARD	Conakry

US Agency for International Development

1300 Pennsylvania Avenue, NW

Washington, DC 20523

Tel: (202) 712-0000

Fax: (202) 216-3524

www.usaid.gov